

Riv'

JUILLET 2026

Infos

N° 16

INFOS COMMUNALES

Données budgétaires

Nouvelle équipe municipale

**Quelques services de
Fougères Agglomération**

**Rappel de règles de la vie
quotidienne**

SOMMAIRE

P. 4	Délibérations du conseil municipal
P. 8	Budget 2026, ce qu'il faut savoir
P. 11	Nouvelle équipe municipale
P. 12	Fougères Agglomération
P. 13	Informations communales
P. 18	Urbanisme
P. 19	État civil
P. 20	Rv' Enfance
P. 24	Riv' Histoire
P. 28	Nos commerces
P. 30	Point info
P. 32	Médiathèques
P. 34	Associations communales
P. 42	Informations diverses

Directeur de la publication

David Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon

Responsable de la rédaction

Valérie Georgeault, 3^e adjointe au Maire – Rives-du-Couesnon

Comité de rédaction

Commission communication de Rives-du-Couesnon

Élus de Rives-du-Couesnon

Hugo Cotrel, directeur général des services

Coordination

Valérie Georgeault, 3^e adjointe au Maire – Rives-du-Couesnon

Version électronique : site Internet de Rives-du-Couesnon

Création et maquettage graphique

OCTOLUM Design Graphique.com

Valérie Georgeault, 3^e adjointe au Maire – Rives-du-Couesnon

Impression

Impression sur papier recyclé

Artisa Imprim - Fougères

Numéro ISSN 2728-6126





ÉDITO



Bonjour à toutes et à tous,

C'est avec plaisir et fierté que je vous retrouve pour ce nouveau numéro de notre bulletin municipal semestriel.

Au nom de toute l'équipe fraîchement élue, je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement de la confiance que vous avez accordée au nouveau conseil municipal lors des dernières élections. Notre groupe a été renouvelé aux deux tiers, et c'est une nouvelle équipe dynamique et engagée qui

est désormais à l'œuvre pour accompagner les nombreux défis du quotidien et imaginer de nouveaux projets pour notre territoire.

Assurer et développer les services au plus proche de vous, entretenir et moderniser nos bâtiments et nos routes, soutenir nos commerces et nos associations, renforcer notre identité communale, développer l'engagement citoyen, tous sont des objectifs partagés par les nouveaux élus. Les projets lancés se poursuivent, et d'autres seront initiés dans les mois à venir.

Parmi eux, la création du conseil municipal des enfants (CME), qui sera lancée prochainement. Ce projet collectif permettra aux jeunes de participer à la vie de la commune, d'être associés aux réflexions et décisions concernant des sujets concrets qui les touchent et enfin d'être initiés à la citoyenneté active.

Notre intercommunalité de Fougères Agglomération a également repris ses travaux : composée de nombreux nouveaux élus, elle a relancé ses principaux chantiers, avec en tête le projet d'élaboration du nouveau plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

Vous trouverez dans les pages qui suivent l'actualité municipale préparée par la nouvelle commission communication : du budget aux écoles, de notre nouvelle déchèterie à la brasserie artisanale locale, en passant par les Patous... un bulletin riche et passionnant !

Je vous souhaite une bonne lecture et un très bel été,

DAVID LEBOUVIER,
Maire de Rives-du-Couesnon

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 20 MARS 2026

Présents (25)

Absentes excusées (2) : S. Decorbin ; C. Delage



INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

David Lebouvier, ayant obtenu la majorité absolue des membres présents du nouveau conseil municipal, est proclamé maire de la commune de Rives-du-Couesnon et immédiatement installé dans ses fonctions.

Le nouveau conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

Après avoir voté à bulletin secret et à la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés les élus suivants : Corinne Gillette, Johann Roy, Valérie Georgeault, Dominique Froc, Véronique Pigeon, Michel Charraud, Lelu Kazumba et Joachim Rondin.

Après avoir voté à bulletin secret et à la majorité absolue, les maires délégués de la commune de Rives-du-Couesnon ont été désignés :

- Corinne Gillette, maire déléguée de St-Jean ;
- Valérie Georgeault, maire déléguée de St-Georges ;
- Véronique Pigeon, maire déléguée de St-Marc ;
- Lelu Kazumba, maire déléguée de Vendel.



LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l'élu local dans les termes suivants :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.

5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.

6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.

7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 AVRIL 2026

Présents (25)

Absents excusés (2) : M. Chapelle ; S. Letourneur



DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONSENTIES AU MAIRE

Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'État dans le département, le Maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal.

Afin d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration communale et de faciliter la gestion au quotidien, il peut en outre, bénéficier d'une délégation de pouvoir pour intervenir, sans décision du conseil municipal, dans les domaines limitativement prévus par le Code général des collectivités territoriales (CGCT). Le conseil municipal, à l'unanimité, délègue au Maire un certain nombre d'attributions énumérées lors de la présente séance ; il rappelle que les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations reçues feront bien entendu l'objet d'une information en séances de conseil municipal ; enfin, le conseil municipal autorise les 4 maires délégués à exercer les fonctions que le conseil municipal délègue au Maire par la présente délibération si celui-ci venait à être empêché de les exercer.



CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de 11 commissions municipales permanentes, ainsi composées d'un adjoint référent, choisi parmi les maires délégués et adjoints au maire ; de membres du conseil municipal issus des communes déléguées ; d'un nombre de membres compris entre 4 et 9.

- **commission urbanisme et cadre de vie** : D. Lebouvier, maire de Rives-du-Couesnon ;

- **commission organisation des services et du personnel** : C. Gillette, 1^{re} adjointe et maire déléguée de St-Jean ;
- **commission finances** : J. Rondin, 8^e adjoint ;
- **commission communication** : V. Georgeault, 3^e adjointe et maire déléguée de St-Georges ;
- **commission vie associative** : V. Georgeault, 3^e adjointe et maire déléguée de St-Georges ;
- **commission pôle jeunesse** : J. Roy, 2^e adjoint ;
- **commission bâtiments et patrimoine** : L. Kazumba, 7^e adjointe et maire déléguée de Vendel ;
- **commission voirie et chemins** : D. Froc, 4^e adjoint ;
- **commission citoyenneté et intergénérationnel** : V. Pigeon, 5^e adjointe et maire déléguée de St-Marc ;
- **commission économie locale** : V. Pigeon, 5^e adjointe et maire déléguée de St-Marc ;
- **commission environnement, cimetières et espaces verts** : M. Charraud, 6^e adjoint.



ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'élection des membres de la CAO, outre Monsieur le Maire, président de droit, ainsi constituée :

- membres titulaires : L. Kazumba, V. Pigeon, J. Rondin ;
- membres suppléants : D. Froc, V. Georgeault, C. Gillette.



DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COOPÉRATION SCOLAIRE RIVES-DU-COUESNON - LA CHAPELLE ST-AUBERT

À la fin de l'exercice 2024, les communes de Rives-du-Couesnon et de La Chapelle St-Aubert ont conjointement acté la dissolution du Syndicat intercommunal de regroupement scolaire du Couesnon (SIRS).

Cette décision, formalisée par plusieurs délibérations concordantes des deux conseils municipaux et confirmée par arrêté préfectoral du 27 décembre 2024, a entraîné le transfert des compétences, des services et des personnels du syndicat vers la commune de Rives-du-Couesnon, désignée commune cheffe de file.

Afin d'assurer la continuité des missions jusqu'alors exercées par le syndicat, les deux communes ont créé une entente intercommunale de coopération scolaire, encadrée par une convention signée le 20 décembre 2024. Cette entente est administrée par une conférence composée de six membres titulaires, répartis comme suit :

- Rives-du-Couesnon : 4 membres titulaires et 4 membres suppléants ;
- La Chapelle St-Aubert : 2 membres titulaires et 2 membres suppléants.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les membres suivants :

- membres titulaires : D. Lebouvier, C. Gillette, J. Roy, P. Vautier ;
- membres suppléants : D. Froc, V. Georgeault, L. Kazumba, V. Pigeon.



DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Charraud en tant que correspondant défense de la commune.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE FOUGÈRES AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DU PAYS DE FOUGÈRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne pour représenter la commune de Rives-du-Couesnon au sein du SCOT du Pays de Fougères, les délégués suivants :

- délégués titulaires : D. Lebouvier, L. Kazumba ;
- délégués suppléants : A. Jeanne, C. Delage.



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE FOUGÈRES AGGLOMÉRATION AU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (SMICTOM) DU PAYS DE FOUGÈRES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne pour représenter la commune de Rives-du-Couesnon au sein du SMICTOM du Pays de Fougères, les délégués suivants :

- délégués titulaires : D. Lebouvier, D. Froc, V. Pigeon ;
- délégués suppléants : M. Charraud, E. Hubert, D. Royer.



DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE 35 (SDE35)

Le SDE35 est un syndicat intercommunal départemental composé des communes, des EPCI et de la Métropole de Rennes dont l'activité est exclusivement consacrée aux enjeux énergétiques. Il œuvre au quotidien pour rendre possible les projets des élus locaux qui contribuent à la transition énergétique en Ille-et-Vilaine : sobriété, efficacité énergétique et développement des énergies renouvelables.

Il regroupe, depuis le 1^{er} mars 2010, les 332 communes du département.

Le SDE35 est autorité organisatrice du service public de l'électricité en Ille-et-Vilaine, propriétaire du réseau de distribution de l'électricité dont l'exploitation est confiée à ENEDIS au travers d'un contrat de concession.

Le SDE35 assure la compétence éclairage public pour 236 communes du département.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne D. Lebouvier, représentant communal titulaire auprès du SDE35 pour le mandat à venir.



ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur Le Maire rappelle que le centre communal d'action sociale est un établissement public administratif, administré par un conseil d'administration et présidé par le Maire.

La conseil d'administration du centre communal d'action sociale comprend des membres du conseil municipal élus et des membres nommés par le Maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nombre de membres de la commission administrative du CCAS à seize, dont huit membres issus du conseil municipal et huit membres nommés parmi les personnes non-membres du conseil municipal qui participent

à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'élection des membres du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du CCAS : D. Lebouvier, S. Decorbin, J.C. Feuillet, C. Gillette, F. Gogdet, E. Hubert, S. Letourneur, A. Marnier, A. Ribault.

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de maire déléguée, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, conformément au barème fixé par les articles L. 2123 23, L. 2123 24 et L. 2123 24-1 du code général des collectivités territoriales :

Indemnités du maire, des adjoints et maires délégués	Taux voté	Indemnité brute calculée
Maire de Rives-du-Couesnon	51,00 %	2 096,37 €
1 ^{er} adjointe - Maire déléguée de St-Jean	40,56 %	1 667,23 €
2 ^e adjoint	12,50 %	513,82 €
3 ^e adjointe - Maire déléguée de St-Georges	31,21 %	1 282,89 €
4 ^e adjoint	12,50 %	513,82 €
5 ^e adjointe - Maire déléguée de St-Marc	29,65 %	1 218,77 €
6 ^e adjoint	12,50 %	513,82 €
7 ^e adjointe - Maire déléguée de Vendel	26,53 %	1 090,52 €
8 ^e adjoint	12,50 %	513,82 €
Total élus		9 411,06 €

en main progressive de l'activité commerciale par la preneuse, une redevance progressive est proposée pour le commerce sur une période de neuf mois, avant d'atteindre le loyer plein à compter de mai 2027. Le loyer du logement est quant à lui fixé à taux plein dès la prise d'effet du bail.

Les deux composantes du loyer feront l'objet d'une révision annuelle au 1^{er} août, indexée respectivement sur l'ILC (Indice des loyers commerciaux) pour la partie commerce et sur l'IRL (Indice de référence des loyers) pour la partie logement, conformément à la réglementation en vigueur.

S'agissant des charges afférentes au bien loué, l'entretien courant du bâtiment ainsi que l'ensemble des contrats liés à son occupation et à son exploitation seront intégralement pris en charge par le preneur. Cette disposition, conforme aux pratiques usuelles en matière de location-gérance, vise à responsabiliser le locataire-gérant dans la conservation du bien mis à sa disposition et à préserver le patrimoine communal. Seules les grosses réparations au sens de l'article 606 du Code civil (gros œuvre, toiture, structure porteuse) demeurent à la charge de la commune, sauf dégradations directement imputables au preneur.

Un état des lieux contradictoire sera établi à l'entrée et à la sortie du bail afin de sécuriser les droits des deux parties.

DÉCISIONS DU MAIRE

- Acquisition d'un four professionnel pour la salle des fêtes de St-Marc auprès de la société Alliance froid - 35000 Rennes pour un montant de 4 609,08 € HT.
- Acquisition de matériels et outillages pour les services techniques auprès de l'entreprise Lessard motoculture - 35140 Rives-du-Couesnon pour un montant de 3 262,48 € HT.
- Acquisition de matériels et outillages en vue de remplacer le matériel des services techniques, volé lors du cambriolage (perceuse, meuleuse, perforateur) auprès de l'entreprise CEDEO (35133 Javené) pour un montant de 449 € HT.
- Acquisition d'un camion pour les services techniques en vue de remplacer le camion des services techniques, volé lors du cambriolage, auprès de l'entreprise Utilitaire service (35590 St-Gilles) pour un montant de 21 487,76 € HT.

COMMERCE DE ST-MARC- BAIL DE LOCATION-GÉRANCE

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée l'avancement de la procédure de recrutement engagée pour assurer la continuité de l'activité commerciale au sein du bâtiment communal situé 11 rue Marcel Trémion, à St-Marc, comprenant un fonds de commerce "Le Relais du Couesnon" et un logement.

Au terme de cette procédure, la candidature de Mme Angélique Letourneur, résidente de St-Marc, a été retenue. Dans l'optique de la reprise de l'activité à l'issue du bail en cours, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de statuer sur les conditions principales du bail de location-gérance.

Le bail prendra effet le 1^{er} août 2026, sous réserve de la résiliation effective du bail en cours au 31 juillet 2026. Afin de faciliter la prise



EXTRAIT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 MAI 2026

Présents (24)

Absents excusés (2) : D. Froc ; M. Macé

Absente : C. Delage

Intervention du cabinet BNR missionné pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle portant sur la redynamisation du cœur de bourg de St-Jean

ÉTUDE DE REDYNAMISATION DU CŒUR DE BOURG DE ST-JEAN : AVENANT À LA MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 1 au marché public d'étude pré-opérationnelle pour la redynamisation du cœur de bourg de St-Jean, comprenant :

- la prolongation du délai d'exécution de 12 mois, portant la durée totale à 18 mois et repoussant la date de fin au 27 novembre 2026 ;
- la réalisation de prestations complémentaires (réunion en conseil, COPIL supplémentaire) pour un montant de 2 100,00 € HT, soit 2 325,00 € TTC.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que conformément à l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal. Ce règlement fixe notamment le régime des convocations des conseillers municipaux ainsi que les conditions de la tenue des réunions du conseil municipal.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ce règlement intérieur dans les conditions exposées par Monsieur le Maire.

SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES ET ORGANISMES DIVERS

Les membres de la commission vie associative informent les élus des résultats de l'examen des demandes de subventions réalisé lors de la commission du 11 mai 2026 dernier ; ils font part des propositions pour 2026 (maintien des subventions à l'identique de l'année 2025 considérant qu'il s'agit d'une année de transition avant l'établissement de nouveaux critères d'attribution applicables pour les prochains dossiers de demandes de subventions communales début 2027).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les

subventions 2026 aux associations telles que présentées :

Associations communales à vocation culturelle et sociale

Histoire et patrimoine 150 € ; Église Saint-Martin 150 €
UNC St-Georges 380 € ; ACPG CATIM St-Jean 350 € ; ACPG CATIM St-Marc 350 € ; UNC Vendel 320 €

Associations communales à vocation de loisirs

ACCA St-Georges 390 € ; ACCA St-Jean 560 € ; ACCA St-Marc 400 € ; ACCA Vendel 260 €
Comité des fêtes St-Georges 250 € ; Comité des fêtes St-Jean 250 € ; Comité des fêtes St-Marc 250 €
Club de l'Amitié St-Georges 430 € ; Club 2° Jeunesse St-Jean 400 € ; Club de l'Amitié St-Marc 300 € ; Club des Moulins de Vendel 400 €

Association communale à vocation sportive

Rives sportives du Couesnon 4 000 €

Association extérieure

Téléthon 300 €

DÉCISIONS DU MAIRE

- Acquisition de mousse de protection pour les mats d'éclairage du terrain de football de St-Jean auprès de l'entreprise Sport et Développement Urbain - 56520 Guidel pour un montant de 1 149 € HT.
- Acquisition d'un filet pare-balls pour le terrain de football de St-Jean auprès de l'entreprise Casal Sport Nord - 67129 Molsheim pour un montant de 745 € HT.





BUDGET 2026 CE QU'IL FAUT SAVOIR

Fiscalité, épargne, endettement et grands travaux

En 2026, la commune mène le chantier le plus important de la décennie : la restructuration complète des équipements scolaires et périscolaires sur le site de St-Jean. Ce projet, appelé Rescopéri, est financé à 62 % par des subventions.

1. Les impôts locaux en 2026 : pas d'augmentation

Le conseil municipal a décidé, le 12 mars 2026, de ne pas augmenter les taux d'impôts locaux (14 voix pour, 4 abstentions, 1 contre). Concrètement, si vous êtes propriétaire, votre facture ne change pas du fait des taux communaux.

TAXE	TAUX 2025	BP 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	42,30 %	42,30 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	51,71 %	51,71 %
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	16,66 %	16,66 %

La fiscalité locale représente environ 1550 k€* de recettes en 2026 (BP : budget primitif), soit environ 517 € par habitant et 47 % des recettes de fonctionnement.

*1k€ : unité de compte équivalant à 1000 euros.

2. Le budget de fonctionnement : les dépenses du quotidien

Le budget de fonctionnement couvre les salaires, l'entretien, les associations, etc. Il ne sert pas à construire des équipements.

D'où proviennent les recettes de la commune

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?	2023	2024	2025	BP 2026
Impôts et taxes locales	1273 k€	1509 k€	1537 k€	1550 k€ / 517 €/hab.
Dotations de l'État (DGF, DSR...)	953 k€	1164 k€	1214 k€	1200 k€ / 400 €/hab.
Services à la population (cantines, garderies...)	172 k€	282 k€	295 k€	300 k€ / 100 €/hab.
Loyers, subventions reçues, autres	262 k€	174 k€	231 k€	190 k€ / 63 €/hab.
TOTAL recettes réelles	2 660 k€	3 129 k€	3 277 k€	3 240 k€ / 1 080 €/hab.

Les dépenses de la commune

OÙ VA L'ARGENT ?	2023	2024	2025	BP 2026
Salaires et charges du personnel	787 k€	1 390 k€	1 617 k€	1 801 k€ / 600 €/hab.
Fonctionnement courant (fluides, entretien...)	668 k€	827 k€	963 k€	1 530 k€ / 510 €/hab.
Subventions et autres charges	484 k€	469 k€	182 k€	336 k€ / 112 €/hab.
Intérêts d'emprunt (charge financière)	79 k€	87 k€	128 k€	250 k€ / 83 €/hab.
TOTAL dépenses réelles	2 068 k€	2 784 k€	2 921 k€	3 240 k€ / 1 080 €/hab.



La forte hausse des dépenses en 2024 et 2025 s'explique par le transfert de la compétence petite enfance et enfance à la commune au 1^{er} janvier 2024 (micro-crèche, ALSH, cantine...) et la dissolution du Syndicat intercommunal de regroupement scolaire (SIRS) du Couesnon au 1^{er} janvier 2025 dont la gestion est désormais assurée par la commune de Rives-du-Couesnon. Les dépenses de personnel ont bondi de + 105 % en deux ans, compensées par des recettes nouvelles.

3. L'épargne de la commune : l'argent mis de côté

Comme pour un ménage, une commune doit épargner pour financer ses investissements sans tout emprunter. Un taux d'épargne de 11 % signifie que sur 100 € qui rentrent dans les caisses de la commune, elle en met 11 € de côté.

INDICATEUR	2022	2023	2024	2025
Épargne brute (k€)	590 k€	592 k€	345 k€	356 k€ / 119 €/hab.
Taux d'épargne (%)	23 %	22 %	11 %	10,9 % ✓ Vigilance
Trésorerie (jours de fonctionnement)	117 j	129 j	293 j	205 j ✓ Solide

4. L'endettement : combien la commune doit-elle ?

L'emprunt est un outil normal de gestion municipale. L'emprunt de 1 500 000 € souscrit en août 2024 pour le projet Rescopéri a fait bondir l'encours de 2,0 M€ à 3,3 M€.

4.1 Indicateurs clés de la dette

Dette totale fin 2025 3 074 k€ 1025 €/hab.	Hausse depuis 2023 + 354 €/hab. + 53 % en 2 ans	Remb. capital BP 2026 219 k€ 73 €/hab./an	Capacité de désendettement 8,6 ans ▲ Vigilance > 8 ans
---	--	--	---

4.2 Détail de tous les emprunts en cours

Le tableau ci-dessous liste l'ensemble des 11 emprunts souscrits par la commune, avec leur capital initial, leur date d'échéance et leur situation. L'encours résiduel total au 31 décembre 2025 est de 3 074 000 € (capital restant dû).

OBJET DE L'EMPRUNT	DATE	CAPITAL INITIAL	FIN	REMB. BP 2026	Situation
ALSH St-Jean	05/12/2015	33 070 €	01/05/2026	3 307 €	soldé 2026
Opérations diverses St-Georges	03/11/2005	400 000 €	05/02/2026	2 100 €	soldé 2026
Travaux d'investissement 2012 St-Georges	21/12/2012	100 000 €	19/03/2028	7 680 €	en cours
Rénovation salle des sports St-Georges	10/12/2009	400 000 €	28/05/2030	22 400 €	en cours
Travaux logement la Forge St-Marc	19/08/2005	88 426 €	01/09/2030	4 517 €	en cours
Remb. ligne trésorerie Vendel	01/12/2011	80 000 €	25/11/2031	4 600 €	en cours
Aménagement rue de Rennes Vendel	16/01/2017	50 000 €	01/03/2032	3 400 €	en cours
Création classe et terrain de jeux St-Georges	25/05/2016	120 000 €	15/08/2036	6 012 €	en cours
Cantine et salle des fêtes Vendel	05/11/2008	705 000 €	05/05/2038	24 860 €	en cours
Aménagement du bourg St-Jean	04/08/2010	2 000 000 €	15/12/2037	80 000 €	long terme
Rescopéri – Restructuration scolaire et périscolaire	23/08/2024	1 500 000 €	30/07/2049	60 000 €	emprunt 2024
Encours total au 31/12/2025		3 074 000 €*		218 876 €	1 025 € / hab.

* L'encours (3 074 k€) représente le capital restant dû, inférieur au total des capitaux initiaux (5 476 k€) car une part importante a déjà été remboursée.



La capacité de désendettement de 8,6 ans dépasse le seuil de vigilance de 8 ans. Tout nouvel emprunt devra être évalué avec précaution pour rester en deçà du seuil critique de 11 ans.



5. Rescopéri : la restructuration des écoles et du périscolaire

Rescopéri est le projet le plus important de la mandature. Il vise à moderniser et regrouper les équipements scolaires et périscolaires de la commune.

Coût total phase 1 2 646 k€ 882 €/hab.	Subventions obtenues 1 637 k€ 61,9 % du coût / 546 €/hab.	Part communale (fonds+emprunt) 1 009 k€ 38,1 % / 336 €/hab.	Phase 2 à venir ~300 k€ ~100 €/hab. à financer
---	--	--	---

FINANCEUR	MONTANT	% PROJET	OBTENU ?	REÇU AU 30/04/2026
Département d'Ille-et-Vilaine	433 363 €	16,4 %	✓ Oui	– (versement en cours)
Région Bretagne (2 dispositifs)	460 162 €	17,4 %	✓ Partiel	111 137 € versés
État - DETR	210 000 €	7,9 %	✓ Oui	– (versement en cours)
État - DSIL	150 000 €	5,7 %	✓ Oui	– (versement en cours)
CAF	270 000 €	10,2 %	✓ Oui	189 000 € versés
Fougères Agglomération (FDC)	113 460 €	4,3 %	✓ Oui	113 460 € versés
Commune (fonds propres + emprunt 1 500 000 €)	1 009 408 €	38,1 %	–	–
COÛT TOTAL PHASE 1	2 646 393 € HT	100 %	–	413 597 € reçus (25 %)

6. Programme d'investissement 2026 - 2 706 k€

PROJET	BP 2026	/ HAB.	SUBVENTIONS	% AIDÉ
Rescopéri (scolaire & périscolaire)	1 715 k€	572 €/hab.	1 525 k€	89 %
Transport scolaire (nouveau bus)	240 k€	80 €/hab.	88 k€	37 %
Matériel communal	100 k€	33 €/hab.	–	–
Bâtiments communaux	100 k€	33 €/hab.	–	–
Boulangerie St-Jean	100 k€	33 €/hab.	24 k€	24 %
Local commercial	100 k€	33 €/hab.	–	–
PPI Éclairage public (LED)	30 k€	10 €/hab.	–	–
Travaux divers, études, défense incendie	40 k€	13 €/hab.	–	–
TOTAL INVESTISSEMENT BP 2026	2 706 k€	902 €/hab.	1 724 k€	64 %

7. En résumé

Les bonnes nouvelles

- Trésorerie solide : 205 jours de fonctionnement disponibles.
- Rescopéri financé à 62 % par des partenaires. Sur 882 € investis par habitant, 546 € sont payés par l'extérieur.
- 2 emprunts soldés en 2026 (ALSH St-Jean + opérations diverses de St-Georges), allégeant automatiquement l'encours.

Les points à surveiller

- Taux d'épargne à 10,9 % (seuil de vigilance : 10 %) - les charges augmentent plus vite que les recettes.
- Dette à 1025 €/hab. (+ 53 % en 2 ans). Capacité de désendettement à 8,6 ans (seuil : 8 ans).
- Intérêts de la dette multipliés par 2,9 entre 2024 et 2026 (87 k€ ▶ 250 k€), soit 83 €/hab./an.
- Subventions Rescopéri : seuls 25 % encaissés au 30/04/2026. Le suivi du chantier est un enjeu financier direct.
- Phase 2 Rescopéri (~100 €/hab.) reste à financer.

2026 est une année charnière. Si les travaux Rescopéri avancent comme prévu et que les aides sont bien perçues, la commune aura réussi son pari : moderniser ses équipements scolaires sans déstabiliser ses finances. Le conseil municipal et la commission finances suivent ces indicateurs de près.



RIVES-DU-COUESNON

UN TERRITOIRE UNI, DES PROJETS PARTAGÉS

Découvrez votre nouvelle équipe municipale !

Le mois de mars 2026 a marqué un nouveau chapitre pour notre collectivité avec la mise en place de la nouvelle équipe municipale.



Au premier rang, de gauche à droite :

Anaïs Monfort (candidate remplaçante), Véronique Pigeon, Valérie Georgeault, David Lebouvier (maire), Aline Jeanne, Didier Royer, Sandrine Decorbin

Au second rang :

Corinne Gillette, Ewen Hubert, Marine Macé, Lelu Kazumba, Amélie Ribault, Camille Delage, Patricia Vautier

Au troisième rang :

Céline Talbot, Mickaël Brard, Anne Marnier, Johann Roy, Mathieu Chapelle, Michel Charraud, Ludovic Carrique, Dominique Froc, Joachim Rondin, Martin Pasquet, Freddy Gogdet, Quentin Rébillard (candidat remplaçant), Sévrine Letourneur, Thomas Jagu, Jean-Claude Feuillet



David Lebouvier

Maire de
Rives-du-Couesnon
Élu communautaire,
6^e vice-président FA



Corinne Gillette

1^{re} adjointe au maire
Maire déléguée St-Jean



Valérie Georgeault

3^e adjointe au maire
Maire déléguée St-Georges



Véronique Pigeon

5^e adjointe au maire
Maire déléguée St-Marc
Élu communautaire



Lelu Kazumba

7^e adjointe au maire
Maire déléguée Vendel



Johann Roy

2^e adjoint au maire



Dominique Froc

4^e adjoint au maire



Michel Charraud

6^e adjoint au maire



Joachim Rondin

8^e adjoint au maire
Élu communautaire



FOUGÈRES AGGLOMÉRATION

Lundi 20 avril 2026, Alice Lebret a été élue présidente de Fougères Agglomération. Seule candidate en lice, elle a remporté l'élection avec 49 voix sur 58.



La nouvelle présidente a choisi de s'entourer de 12 vice-présidents.

- 1^{er} vice-président en charge de l'Attractivité économique, emploi et formations supérieures : Christophe Deroyer (maire de St-Sauveur-des-Landes) ;
- 2^e vice-présidente en charge des mobilités et infrastructures : Rosi Bordet (maire de St-Georges-de-Reintembault) ;
- 3^e vice-président en charge de l'urbanisme, de la dynamique rurale et territoire numérique : Michel Brard (adjoint à Javené) ;
- 4^e vice-présidente en charge de l'habitat : Marie-Laure Noël (vice-présidente sortante et adjointe à Louvigné-du-Désert) ;
- 5^e vice-président en charge de l'eau et l'assainissement : Gilbert Fesselier (1^{er} adjoint à Fougères) ;
- 6^e vice-président en charge de l'environnement et de la transition écologique : David Lebouvier (maire de Rives-du-Couesnon) ;
- 7^e vice-présidente en charge des finances et de la contractualisation : Anne Perrin (vice-présidente sortante et maire de Lécousse) ;
- 8^e vice-président en charge des travaux et de la commande publique : Louis Pautrel (vice-président sortant et maire de Le Ferré) ;

- 9^e vice-président en charge des équipements et de la politique culturelle : Stéphane Idlas (maire de Beaucé) ;
- 10^e vice-présidente à la promotion territoriale : Ghislaine David (élue à Fougères) ;
- 11^e vice-président en charge des équipements sportifs et de loisirs : Wilfrid Godeux (élu à Fougères) ;
- 12^e vice-président en charge des ressources humaines, dialogue social et administration générale : Alain Forêt (vice-président sortant et maire de La Chapelle-Fleurigné).

L'assemblée communautaire de Fougères Agglomération compte 58 élus issus des 28 communes du territoire.

La Ville de Fougères compte 22 élus et les autres communes disposent de un à trois sièges selon leur nombre d'habitants (3 titulaires pour Rives-du-Couesnon : D. Lebouvier, V. Pigeon et J. Rondin). Les communes ne comptant qu'un seul siège de titulaire ont également un siège de suppléant, soit 21 suppléants au total.

RÉNOBATYS

VOTRE INTERLOCUTEUR UNIQUE DEPUIS 10 ANS
POUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Vous souhaitez améliorer le confort de votre logement, réduire vos factures ou rénover votre maison ? RénoBATYS, espace conseil France Renov' de Fougères Agglomération et Couesnon-Marches-de-Bretagne, vous accompagne gratuitement et en toute neutralité dans vos projets de rénovation énergétique.

Service d'intérêt général porté par l'Agence locale de l'énergie (ALE) et financé par les collectivités, la Région Bretagne et l'ANAH, RénoBATYS conseille les habitants depuis 2005. Ses conseillers vous informent sur l'isolation, le chauffage, les contrats d'énergie et les aides financières disponibles et vous orientent vers les solutions les plus adaptées à votre situation.

L'accompagnement se déroule en quatre étapes : un conseiller vous aide à définir votre projet et à identifier les aides possibles, puis évalue votre logement pour cibler les travaux prioritaires. Les travaux et leur financement sont ensuite planifiés, et les résultats mesurés pour confirmer les gains en confort et en énergie.

CONTACT

📍 Bâtiment Le Fil, 1 rue de la Moussais, Fougères
☎ 02 90 80 20 00
✉ contact@ale-fougères.bzh
🌐 www.ale-fougères.bzh

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT)

Le Plan paysage du Syndicat mixte du SCOT du Pays de Fougères constitue la première action opérationnelle du projet de territoire du Pays de Fougères, approuvé le 11 février dernier.

Le Plan paysage repose sur une large concertation, associant habitants, élus et acteurs locaux, afin de construire une vision collective des paysages et des actions à mener.

Habitants et acteurs du territoire étaient invités à participer à cette démarche en répondant au questionnaire en ligne jusqu'au 11 juin 2026 : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdDrciA7pe9gVqF67bzB8iHB EeJ_xeUKhsDKYwdHYIiEI9syQ/viewform

Ce projet est soutenu par des financements nationaux, dans le cadre de l'appel à projets Plan paysage 2025 du ministère de la Transition écologique, ainsi que par des financements européens via le programme LEADER.



ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Fougères Agglomération est compétente en matière d'assainissement non collectif et a confié, dans le cadre d'une concession de service public, la gestion et l'animation de ce service à l'entreprise Pigeon Eau et Solutions depuis le 1^{er} janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2034.

Chaque construction, présente dans un zonage d'assainissement non collectif et rejetant des eaux usées doit disposer d'un système d'assainissement autonome. Cette installation permet de traiter les eaux usées, pouvant être sources de pollution.

Afin de contrôler au mieux ces installations, des contrôles périodiques de bon fonctionnement et de bon entretien des installations sont effectués par le SPANC (Service public d'assainissement non collectif).

Ce contrôle est imposé par la loi. L'objectif est de s'assurer que les dispositifs d'assainissement non collectif ne soient pas à l'origine d'un problème de salubrité publique, de pollution des eaux de surface ou souterraines ou encore de nuisances pour le voisinage, notamment visuelles et olfactives.

Vous retrouverez toutes les informations sur le site Internet de Fougères Agglomération : Environnement et transition écologique/ Eau et assainissement/Assainissement non collectif

ENTRETIEN DES COURS D'EAU L'ESSENTIEL À RETENIR



L'entretien des cours d'eau non domaniaux est une obligation légale des propriétaires riverains. Il vise à garantir le bon écoulement de l'eau tout en respectant le milieu naturel.

Attention, le bois présent dans un cours d'eau n'est pas un déchet : il joue un rôle essentiel pour la biodiversité et le bon fonctionnement du cours d'eau. Il crée des habitats, ralentit le courant et limite l'érosion des berges. Il ne doit être retiré que s'il gêne fortement l'écoulement ou présente un risque.

Ce qui est autorisé (relevant de la responsabilité des propriétaires riverains) :

- enlèvement des gros embâcles (comme les troncs) gênant fortement l'écoulement ;
- retrait des déchets ;
- élagage raisonné de la végétation des berges.

Ce qui ne relève pas de l'entretien (interdit sans déclaration ou demande d'autorisation auprès des services de l'État) :

- dessouchage en berges ;
- suppression totale de la végétation des berges ;
- curage du cours d'eau, modification du tracé, élargissement ou approfondissement du lit.



NOUVELLE DÉCHÈTERIE À ST-AUBIN

Le SMICTOM du Pays de Fougères poursuit la modernisation de ses équipements ; ce projet constitue la première étape du déploiement du schéma déchèterie 2025-2030.

La nouvelle déchèterie à St-Aubin-du-Cormier, située ZA de la Mottais, a été mise en service courant juin 2026.

Cette nouvelle infrastructure a été conçue pour optimiser le tri et la valorisation des déchets, améliorer l'accueil des usagers et répondre aux évolutions réglementaires en matière de gestion des déchets.

L'enjeu principal du déploiement des filières de réemploi et valorisation est la réduction des déchets enfouis, dont le coût de traitement à la tonne est le plus élevé.

La nouvelle déchèterie est composée de 13 quais, pouvant

accueillir de nouvelles filières de tri, comme le plâtre et les plastiques rigides, ainsi qu'une plate-forme dédiée aux déchets végétaux et aux gravats.

Un bâtiment intégrant un local réemploi de 100 m² permet de collecter les objets en bon état et leur donner une seconde vie, en lien avec des associations et structures solidaires du territoire.

Enfin, des zones de dons sont mises en place pour les végétaux ainsi que pour les cagettes et palettes.

Cette construction bénéficie du soutien financier de la Région Bretagne et de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.



DÉCHÈTERIE SAINT-AUBIN-DU-CORMIER

Bâtiment :

- Accueil
- Réemploi
- Déchets électriques
- Petits articles de bricolage et jardinage
- Articles sports et loisirs
- Jeux et jouets
- Déchets dangereux
- Huiles (vidange et friture)
- Ampoules et néons
- Cartouches d'encre
- Textiles, linges de maison, chaussures

Zone de quais :

- Polystyrène
- Gros électroménagers (Hors froid)
- Cartons
- Ferrailles
- Plastiques rigides
- Ecomaison bois
- Ecomaison multimatériaux
- Bois
- Plâtre
- Déchets enfouis
- Films plastiques (incolores et colorés)
- Couettes et oreillers
- Zone de dons de cagettes et palettes

www.smictom-fougères.fr



RESCOPÉRI

RESTRUCTURATION SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE

Depuis notre dernier point d'étape, les travaux de second œuvre se poursuivent à l'intérieur du bâtiment. Les cloisons, doublages et réseaux techniques (électricité, plomberie) continuent de se déployer et les volumes intérieurs sont désormais bien lisibles, laissant apparaître progressivement les futurs espaces de l'école de St-Jean.



Les travaux de chapes ont été réalisés récemment, marquant une étape importante dans l'avancement des sols et la préparation des futurs revêtements.

Le chantier connaît toutefois, depuis plusieurs semaines, des ajustements techniques significatifs liés à certaines non-conformités constatées sur des ouvrages déjà réalisés. Ces reprises ont nécessité une réorganisation du planning d'intervention des entreprises concernées, afin de garantir le niveau d'exigence attendu, tant en termes de performance que de qualité de finition. Ces reprises sont indispensables pour

assurer la pérennité et le bon fonctionnement du bâtiment. Dans ce contexte, le calendrier global du chantier a été réajusté. Cette évolution n'est pas anodine, mais elle répond à un choix clair : privilégier la qualité d'exécution et la conformité de l'ouvrage !

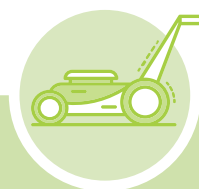
Les prochaines étapes porteront sur la poursuite des finitions intérieures (plafonds, sols, peinture et équipements), qui viendront progressivement donner toute son identité au futur groupe scolaire.

Nous vous tiendrons informés des prochaines étapes dans le prochain bulletin municipal.



RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Vivre dans notre commune, c'est partager un cadre de vie privilégié. Pour que ce quotidien reste agréable pour chacun d'entre nous, le respect mutuel et le civisme sont essentiels. Voici un rappel des quelques règles de bon voisinage et des bons réflexes à adopter, dans le respect de la réglementation préfectorale ou locale et pour la tranquillité de tous.



L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 10 JUILLET 2000

PORTANT SUR LES BRUITS DE VOISINAGE STIPULÉ ENTRE AUTRES :

Article 2 : Toutes mesures doivent être prises pour prévenir, supprimer ou limiter l'émission ou la propagation sans nécessité ou par manque de précautions des bruits ou des vibrations de nature à présenter des dangers, à causer par leur durée, leur répétitivité ou leur intensité, un trouble excessif aux personnes, à nuire à leur santé ou à porter atteinte à l'environnement.

Article 6 : Les travaux réalisés dans le cadre d'activités professionnelles à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, mettant en œuvre des outils ou des appareils de quelque nature qu'ils soient produisant un bruit d'une intensité gênante pour le voisinage doivent être interrompus entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas de travaux urgents. Toutefois, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent, les services préfectoraux pourront après avis du Maire, accorder des dérogations qui, dans chaque cas, fixeront les conditions à respecter.

Article 9 : À l'intérieur des propriétés privées et dans les locaux d'habitation ou leurs dépendances, les occupants doivent prendre toutes précautions pour que l'intensité des bruits émanant de ces lieux lors d'utilisation d'appareils, du fait d'activités ou de comportement, ne crée aucune gêne pour le voisinage.

Article 9 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage.

Article 10 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, outil de percussion... sont interdits tous les jours de 20 heures à 8 heures.

Cette disposition ne fait pas obstacle au pouvoir qu'ont les maires de prendre en fonction des circonstances locales et par arrêté, des dispositions plus contraignantes notamment les samedis, dimanches et jours fériés.

Article 14 : Les infractions constatées dans les conditions prévues à l'article L.48 du Code de la Santé publique ou par les agents des collectivités territoriales, commissionnés et assermentés conformément aux dispositions du décret 95-409 du 18 avril 1995 seront sanctionnées par des contraventions de 3^e classe. Les infractions constatées en application du Code général des Collectivités territoriales (article L2212.2 alinéa 2), seront sanctionnées par des contraventions de 1^{re} classe.

LE CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

(ARTICLE R. 1336-5) stipule qu'aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, et ce, de jour comme de nuit.

LA DIVAGATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES

- il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats sur la voie publique ;
- les chiens doivent être tenus en laisse dans les espaces publics et les parcs.



ARRÊTÉ COMMUNAL N° A20211-20 DU 26 AVRIL 2021

INTERDISANT LES DÉJECTIONS
CANINES SUR LE DOMAINE
PUBLIC COMMUNAL

Article 1 : Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics et les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation.

Article 2 : En cas de non-respect de l'interdiction édictée à l'article 1, les infractions au présent arrêté sont passibles d'amendes.



L'ÉLAGAGE DES PLANTATIONS ET DES HAIES

RAPPEL DES RÈGLES DU CODE CIVIL CONCERNANT LA VÉGÉTATION EN LIMITE DE PROPRIÉTÉ :

- les arbres de plus de 2 mètres de haut doivent être plantés à au moins 2 mètres de la limite séparative (50 cm pour les autres) ;
- les branches ne doivent pas dépasser sur les propriétés voisines ou sur les voies publiques.

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

UNE PRATIQUE INTERDITE ET POLLUANTE

L'arrêté préfectoral du 20 avril 2015 encadre l'usage du feu dans le département et pose plusieurs principes : le brûlage de déchets verts à l'air libre est strictement interdit pour les particuliers et professionnels du secteur dès lors qu'il existe d'autres solutions (déchèterie, collecte, broyage).

Cette pratique est admise sous réserve d'un accord des autorités avec le respect des conditions suivantes :

- déchets secs uniquement ;
- feu surveillé en permanence ;
- moyens d'extinction à proximité ;
- respect des distances (habitations, routes, bois...) ;
- interdiction en période de vent ou de risque incendie.

Seuls les exploitants forestiers et agricoles peuvent, sous certaines conditions, brûler les déchets verts sur leur propriété (distance des premières habitations, horaires...). En conclusion, sans autorisation de la mairie ou des services compétents, le particulier a interdiction de brûler à l'air libre des déchets verts sur son terrain.

Cette règle, inscrite dans le Code de l'environnement, vise à protéger la santé publique et la qualité de l'air. Des dérogations très exceptionnelles peuvent exister (lutte contre certaines maladies végétales ou espèces invasives), mais elles restent strictement encadrées et soumises à autorisation.

Brûler des végétaux peut sembler anodin, mais cette pratique est en réalité très polluante. Elle émet de nombreuses substances nocives : particules fines, monoxyde de carbone, composés organiques volatils ou encore dioxines.

À titre d'exemple, brûler 50 kg de déchets végétaux peut produire autant de pollution que plusieurs mois de chauffage.

La commune reste à votre disposition pour vous orienter vers des solutions adaptées.



RÉGLEMENTATION TRÈS STRICTE CONCERNANT L'ÉLAGAGE EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

L'entretien des arbres privés qui dépassent sur le domaine public est à la charge exclusive du propriétaire riverain (ou du locataire).

L'obligation d'élaguer répond à des impératifs de sécurité, de visibilité et de commodité de passage (pour les piétons, les voitures, les camions et les secours).

Les arbres, branches, haies et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris au-dessus des trottoirs) doivent être coupés à l'aplomb de la limite de la propriété.

LES FEUX D'ARTIFICE ET L'USAGE DE PÉTARDS

L'usage d'artifices de divertissement par les particuliers est interdit par arrêté préfectoral.



SÉCURITÉ ET DÉMARCHAGE À DOMICILE : RESTONS VIGILANTS !

Il nous est régulièrement signalé la présence de personnes extérieures à la commune effectuant du porte-à-porte avec insistance, que ce soit pour proposer des services, vendre des produits ou pour d'autres motifs divers.

La municipalité vous rappelle qu'aucun de ces démarcheurs n'est déclaré ou autorisé par la mairie.

Pour votre sécurité et celle de vos voisins, voici les bons réflexes à adopter :

- si une personne se montre trop insistante ou suspecte, n'ouvrez pas votre porte ;
- ne signez aucun document et ne donnez jamais d'argent ou de coordonnées bancaires à un inconnu ;
- n'hésitez pas à indiquer poliment au démarcheur que vous allez immédiatement signaler sa présence en mairie. Souvent, cela suffit à abrégé la conversation.

Si vous constatez des comportements inhabituels ou des démarchages suspects, prévenez aussitôt la mairie en essayant de relever des détails utiles : le nombre de personnes, leur description physique, le modèle et la couleur de leur véhicule, ou idéalement leur numéro d'immatriculation. Vous pouvez également composer le 17 (gendarmerie) si la situation vous semble menaçante. La sécurité est l'affaire de tous. Merci pour votre vigilance et votre civisme !



URBANISME

ÉVOLUTION DE LA PUBLICATION DES DÉCISIONS

En conformité avec la réglementation générale sur la protection des données personnelles (RGPD), la rubrique urbanisme n'est plus diffusée dans nos colonnes (obligation légale visant à protéger la vie privée des administrés : données personnelles, adresses, types de travaux...).

Le registre des dépôts et des décisions demeure disponible pour consultation à l'accueil de votre mairie, aux horaires habituels d'ouverture au public.

Nous vous remercions de votre compréhension face à cette évolution nécessaire pour la sécurité numérique de tous.

RÉUSSIR VOTRE PROJET ET GAGNER DU TEMPS !

Vous envisagez de construire une clôture, d'installer un abri de jardin ou de rénover votre façade ? Pour que votre projet avance sereinement, une règle d'or : anticipez !

Nous constatons actuellement un grand nombre de dossiers déposés incomplets, ce qui bloque l'instruction et retarde vos travaux. Pour éviter les allers-retours administratifs ainsi que des coûts supplémentaires pour la commune, voici la marche à suivre avant tout dépôt :

1. Consultez le plan local d'urbanisme (PLU)

Avant de dessiner vos plans, vérifiez ce qui est autorisé sur votre terrain (hauteurs, distances, matériaux, couleurs) :

- en ligne : sur le site Internet de la commune ou sur le portail Géoportail de l'urbanisme ;
- en mairie : le PLU est consultable en mairie de Rives-du-Couesnon aux horaires d'ouverture.

2. Sollicitez l'accueil de votre mairie

Nos services sont là pour vous orienter. Un simple passage en mairie permet souvent de vérifier si vous avez bien toutes les pièces nécessaires (plans, photos, notices) et d'obtenir les formulaires Cerfa adaptés à vos travaux.

3. Prenez rendez-vous avec l'architecte conseil

Vous avez un doute architectural ou votre projet est complexe ? Profitez de l'expertise de l'architecte conseil. Des permanences sont organisées pour vous aider à intégrer au mieux votre projet dans son environnement.

Contactez la mairie pour connaître les dates des prochaines permanences et prendre rendez-vous. Consultation également sur le site Internet dans l'onglet Urbanisme/conseils gratuits.

Un dossier bien préparé, c'est un projet qui démarre plus vite !



ÉTAT-CIVIL



NOUS AVONS LA TRISTESSE
DE VOUS ANNONCER
LE **DÉCÈS** DE

St-Georges

Denise Juguet, née Cupif, le 23 janvier 2026

Denise Brard, née Bertin, le 1^{er} février 2026

Kylian Castel le 12 février 2026

Bernadette Genevée, née Leloutre, le 1^{er} mai 2026

St-Jean

Germaine Bégasse le 18 août 2025

Hélène André, née Bedault, le 20 août 2025

Germaine Beaulieu, née Bertin, le 16 septembre 2025

Marie Leray, née Gloux, le 4 novembre 2025

Bernard Rochelle le 15 décembre 2025

Denise Robin, née Chesnais, le 4 janvier 2026

Maryvonne Bonniard, née Levrel, le 13 janvier 2026

Albert Duveau le 1^{er} février 2026

Daniel Valère le 4 avril 2026

Louis Bonniard le 12 avril 2026

St-Marc

Bernadette Thomas, née Vivier, le 28 mai 2025

Agnès Bertin, née Bertin, le 21 novembre 2025

Amand Porée le 20 février 2026

Marie Léonard, née Haudebert, le 6 mars 2026

Roger Blot le 18 avril 2026

Vendel

Marylène Evrard le 25 novembre 2025



NOUS AVONS LE PLAISIR
DE VOUS ANNONCER LA
NAISSANCE DE

St-Georges 7 dont :

Ambre Chavoix née le 5 septembre 2025 à Fougères

Ewen Le Bretton né le 28 février 2026 à St-Grégoire

St-Jean 4 dont :

Malo Duteil né le 13 avril 2026 à St-Grégoire

St-Marc 5 dont :

Romane Poncioux née le 22 novembre 2025 à Rennes

Côme Prizé né le 18 décembre 2025 à Vitré

Juliette Bréchet née le 21 janvier 2026 à St-Grégoire

Emile Roquinarç'h né le 13 février 2026 à Rennes

Vendel

Alice Naël née le 27 décembre 2025 à Rennes

Alix Juguet Coinon née le 30 janvier 2026 à Rennes

**PACS****St-Georges** 4 dont :

Tatiana Letendre et Mikaël Bridel

le 20 novembre 2025

Léa Louvet et Nathan Bachelot le 13 mars 2026

Amélie Saulnier et Eliez Maigné le 4 mai 2026

St-Jean

Lucie Bluteau et Antoine Momper

le 17 janvier 2026

St-Marc

Maëva Vezie et Keanu Teua le 10 octobre 2025

Anaïs Collet et Gabriel Roquinarç'h

le 12 décembre 2025

MARIAGES**St-Jean** 1**St-Marc** 1

La mairie s'efforce d'assurer l'exactitude des informations présentées.
Si toutefois vous constatez une erreur ou un oubli, merci de bien
vouloir nous en excuser et le signaler en mairie pour correction.



St-Jean - chorale du temps qui passe



St-Jean - voyage dans le temps au château de Fougères

St-Jean - sensibilisation
aux risques domestiques avec
la "Maison des dangers"une matinée aux Beaux Arts pour découvrir
les émotions au travers de tableaux

LES CINQ ÉCOLES DU RPI DU COUESNON

Les élèves de Rives-du-Couesnon et de la Chapelle-St-Aubert sont accueillis dans les 14 classes que compte le RPI du Couesnon.

St-Jean	Vendel	St-Georges	La Chapelle-St-Aubert	St-Marc
4 classes de la TPS au CP	2 classes de la TPS au GS	4 classes du CP au CM2	2 classes du CE1 au CE2	2 classes du CM1 et CM2
Directrice : Mme Le Roux Tél. 02 99 39 10 95	Directrice : Mme Gilson Tél. 02 99 17 10 06	Directeur : M. Gressier Tél. 02 99 97 66 58	Directrice : Mme Haas Tél. 02 99 18 79 34	Directrice : Mme Guihard Tél. 02 99 39 15 24



La Chapelle -
séjour rivière à
Belle Isle en Terre



Vendel -
classe dehors
à La Rivée :
exploration
nature et
découverte
de la flore



St-Marc - un grand bol d'air
marin pour les enfants du RPI !

Rentrée scolaire de septembre 2026 : vous pouvez prendre contact par téléphone ou par mail avec les directrices coordinatrices du RPI,

Mme Gilson, site de Vendel

✉ ecole.0350669M@ac-rennes.fr

Mme Le Roux site de St-Jean

✉ ecole.0351929G@ac-rennes.fr

De nombreux projets pédagogiques sont mis en place tous les ans afin d'apporter aux élèves une culture artistique, scientifique, culturelle et sportive diversifiée.

Les élèves de La Chapelle St-Aubert sont allés en classe découverte à Belle Isle en Terre. Ils ont pu découvrir au cours de ces trois jours le cycle de l'eau, étudier la biodiversité du milieu, ou encore fabriquer des moulins à eau et les tester dans la rivière. Le travail autour de l'eau s'est poursuivi suite au séjour avec la fabrication de radeaux.

Destination l'Ariège pour les CM de St-Georges en classe montagne avec au programme : spéléologie, randonnée et travail sur la préhistoire.

Les élèves de St-Marc sont partis en classe de mer à l'île Grande du 4 au 7 mai pour une découverte des 7 îles en bateau, une observation des oiseaux avec la LPO (ligue pour la protection des oiseaux) et diverses activités avec Escapade Glaz.

Cette année encore, plusieurs classes du RPI ont rencontré un auteur ou un illustrateur dans le cadre du Salon du livre de jeunesse de Fougères.

Le lien avec la nature et l'environnement sont des thématiques au cœur des préoccupations des écoles du RPI (classe dehors, classe promenade, sorties à La Rivée à St-Georges, randonnées pédestres dans la campagne proche des écoles, etc.). L'éducation artistique et musicale n'est pas oubliée et se manifeste par des sorties au musée des Beaux-Arts à Rennes, ainsi que par une collaboration étroite entre les écoles et le conservatoire de musique de Fougères.

En janvier, les élèves de la grande section au CM1 ont été sensibilisés aux risques domestiques grâce à un temps fort intitulé "La maison de tous les dangers".

PRÉVENTION LES ÉCOLIERS FACE À "LA MAISON DE TOUS LES DANGERS"



Les 19 et 20 janvier derniers, la salle des fêtes du site de St-Marc s'est transformée en un parcours d'apprentissage insolite. En partenariat avec Groupama, la municipalité de Rives-du-Couesnon a accueilli l'opération de sensibilisation "La maison de tous les dangers".

Un parcours immersif pour nos écoliers

Cette action visait spécifiquement les élèves des écoles primaires du RPI du Couesnon. À travers une exposition interactive reconstituant les pièces de la maison (cuisine, salle de bain, salon et garage), les enfants ont été mis en situation face aux risques du quotidien.

L'objectif ? Apprendre à identifier les pièges invisibles -comme une prise mal fixée, un produit ménager mal rangé ou un manche de casserole dépassant du feu- pour adopter les bons réflexes.

Sensibiliser dès le plus jeune âge

Si le cadre de l'animation se voulait ludique, l'enjeu, lui, était de taille. Les accidents de la vie courante restent une cause majeure de blessures chaque année. Pourtant, une vigilance accrue et des gestes simples permettent d'en éviter une grande partie. En devenant de véritables "ambassadeurs de la sécurité", les enfants rapportent ces conseils précieux à la maison, protégeant ainsi toute la famille.



ALSH

Retour en images sur ces derniers mois...

VACANCES DE NOËL

Noël a été à l'honneur pendant 3 jours : création de décorations pour la table du réveillon, grand jeu de Noël avec l'ouverture des cadeaux, jeux communs entre petits et grands...

VACANCES D'HIVER

Le thème des jeux a été mis à l'honneur avec notamment les Jeux olympiques d'hiver. Les enfants ont pu découvrir et fabriquer des jeux de société, reproduire des jeux télévisés, réaliser des jeux de récréation ou encore, pratiquer de nouveaux sports.

Ces vacances ont été marquées par des échanges intergénérationnels, en lien avec le Club de la 2^e Jeunesse de St-Jean, notamment lors de Mardi gras avec la réalisation de crêpes.

VACANCES DE PRINTEMPS

C'est le thème de l'océan et de la mer qui a été mis en avant durant deux semaines.

Le beau temps a permis aux enfants de profiter des extérieurs : balades, jeux au parc, initiation au rugby avec le Rugby club Pays de Fougères, jeux sportifs à la salle des sports et au stade, parcours de motricité, chasse aux poissons, jeu de piste dans St-Jean...

Concernant les activités manuelles, les enfants ont pu repartir avec leurs nombreuses petites créations : aquarium, pot de sable, crabe, méduse, phare, bouée, étoile de mer...

MERCREDIS

Les mercredis sont rythmés par l'accueil des enfants sur 2 sites : St-Jean avec 48 enfants et St-Georges, avec 28 enfants. 76 enfants sont accueillis au total chaque semaine.

INFORMATIONS

Vacances d'été : fermeture du 3 au 14 août 2026 et du 27 au 31 août 2026 inclus.

Vacances de Noël : fermeture du 25 décembre 2026 au 1^{er} janvier 2027 inclus.



MICRO-CRÈCHE ET RELAIS PETITE ENFANCE

La micro-crèche et le relais petite enfance (RPE) se sont animés autour du 13^e thème de la Semaine nationale petite enfance "Des équilibres !"

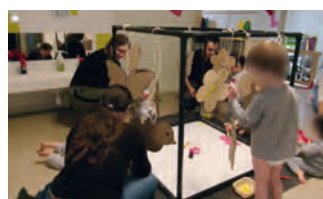
Pour l'édition 2026, le thème invitait à explorer toutes les formes d'équilibre. Un programme spécifique destiné aux familles, aux assistantes maternelles a donc été imaginé. Une belle occasion de mettre à l'honneur les tout-petits, de renforcer les liens entre parents-enfants et professionnelles, et d'apporter une belle dose de dynamisme dans nos structures !



La Semaine nationale de la petite enfance a d'abord battu son plein au sein de la micro-crèche. Chaque jour Pascale, Chloé, Solène et Laura ont proposé une animation en lien avec la thématique.

• **lundi** : équilibre et motricité fine ! Des routes à suivre avec, au bout du chemin, une pince à accrocher.

• **mardi** : le corps en mouvement ! Blocs moteurs à l'envers et toupie/balancelle, les tout-petits ont pu tester leur sens de l'équilibre et du déséquilibre.



• **mercredi** : la peinture suspendue ! Une structure, des formes cartonnées suspendues, des pinceaux, des couleurs... une autre manière d'expérimenter la peinture.

• **jeudi** : parcours pieds-nus ! Plume, paille, sable, coton, picots... autant de matières et de textures à découvrir et créer de la joie chez les enfants !



• **vendredi** : l'équilibre des émotions chez les tout-petits ! Une séance de lecture-comptines adaptée aux plus-petits pour aborder la joie, la tristesse, la colère, la peur.

4 familles ont pu se joindre à l'équipe sur cette semaine qui a été appréciée de toutes et tous !



C'est ensuite le relais petite enfance (RPE) qui a fait vivre cet événement.

Une séance de lecture-comptines a réuni 6 assistantes maternelles, 3 parents et 21 enfants à la médiathèque de St-Ouen des Alleux. Lucile (bibliothécaire) et Élise ont fait (re)découvrir trois albums de Ramadier et Bourgeau, parrains de l'édition. L'objectif de ces séances : donner le goût de la lecture dès le plus jeune âge.

Lors de la seconde animation, les tout-petits ont pu tester l'équilibre de leur corps en mouvement, en explorant le parcours de motricité "géant" installé dans la salle des sports de St-Georges.



Le dernier temps fut l'opportunité d'inviter des élèves de l'école maternelle à se joindre aux enfants accueillis par des assistantes maternelles et par l'équipe de la micro-crèche. Dans le foyer de St-Jean, un espace riche en découvertes : avaient été aménagés tubes, cartons, boîtes de construction, cubes colorés, bobines, blocs de bois, pinces à linge, tissus, balances, et aussi "ce qui coule et ce qui flotte". Autant de propositions autour des équilibres et des déséquilibres pour travailler la motricité fine et créer l'émerveillement des 25 enfants présents.



Enfin pas moins d'une quarantaine de professionnels de la petite enfance et parents, ont pu assister à la conférence animée par Mesdames Julé et Trémel de l'association Ti Liamou, autour de "l'acquisition de la continence et de la sécurité affective des tout-petits."

Un grand merci aux parents, aux professionnelles de la petite enfance et aux enfants pour ces moments de partage durant ces deux semaines.



ÉGLISE DE VENDEL

UN TRÉSOR PATRIMONIAL

Au cœur du bourg, sur la place du Calvaire, l'église Saint-Martin de Vendel fait partie de notre paysage depuis des siècles. On passe devant, on la voit... mais la connaît-on vraiment ? Derrière ses murs de granit se cache une histoire riche, faite de transformations, de savoir-faire et de traces laissées par les générations passées.

UNE ÉGLISE FAÇONNÉE PAR LE TEMPS

Dédiée à Saint-Martin, évêque de Tours, l'église trouve ses origines au Moyen Âge. Ses parties les plus anciennes remontent au XIV^e siècle. À l'origine, il s'agissait d'un édifice simple, composé d'une nef unique en bois. Puis, au fil des siècles, l'église s'est agrandie et transformée :

- au XVIII^e siècle, deux chapelles latérales viennent former une croix ;
- au XIX^e siècle, la nef est allongée et la façade remaniée ;
- une sacristie est ajoutée à l'Est.

Depuis 2013, elle est inscrite au titre des monuments historiques, reconnaissance de son intérêt patrimonial et de sa valeur pour notre territoire.

UNE CHARPENTE REMARQUABLE

L'un des éléments les plus exceptionnels de l'église se cache... au-dessus de nos têtes. La charpente de la nef, datée du XV^e siècle, est une charpente armoricaine. Elle présente une particularité rare : elle repose sur des poteaux en bois et non directement sur les murs. Ses pièces de bois sculptées, ses assemblages et ses proportions témoignent d'un savoir-faire remarquable. À l'origine, cette charpente était visible. Elle participait pleinement à l'esthétique intérieure de l'église, rappelant la structure d'un navire renversé - une image souvent évoquée pour les édifices religieux.

UN INTÉRIEUR RICHE DE DÉTAILS ET DE SYMBOLES

En entrant dans l'église, on découvre un ensemble façonné au fil des siècles. Parmi les éléments remarquables :

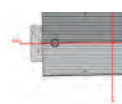
- le maître-autel du XVII^e siècle, en bois doré et marbre ;
- les autels des chapelles latérales, dédiés notamment à la Passion et à la Sainte-Famille ;
- une statue de la Vierge de Pitié datant du XV^e siècle ;
- une statue de Saint Jean-Baptiste du XVIII^e siècle ;



- 18^e - 19^e siècle (1800 - 1850) : reconstruction de l'église
- 19^e siècle : allongement du chœur, plus étroit, avec suppression des poteaux soutenant la charpente, probable ajout au rez-de-chaussée
- 1775-1781 : construction de la chapelle Saint-Jean (voir aussi plan ci-dessus) et la sacristie accolée au sud du chœur
- 1788 : construction de la chapelle de la Vierge (voir ci-dessus), avec suppression des poteaux de la charpente qui servent à l'appui de la toiture de la nef
- 1840-1841 : allongement de la nef avec suppression des « stalactites » ou poutres, peinture de bois, pose des bois
- 19^e siècle : construction de la sacristie, puis de la sacristie, tribune
- 19^e siècle (1914) : translation du cimetière avec déplacement de fondations, construction du porche avec, chauffage



Détail de l'assemblage poutre-poutre 1.25



- une bannière paroissiale ancienne, témoin des traditions locales.

Les vitraux, réalisés en 1924, apportent lumière et couleur. Certains représentent des scènes religieuses, d'autres des motifs plus sobres. L'un d'eux porte même le blason de la commune tel qu'il était au début du XX^e siècle. Au sol, des dalles de granit rappellent aussi la présence ancienne de sépultures au cœur même de l'église.

DES TRACES DU PASSÉ ENCORE VISIBLES

L'église conserve également des éléments plus discrets, mais tout aussi précieux. On peut notamment y observer une litre funéraire et une bande peinte en mémoire d'un seigneur local du XVIII^e siècle. Redécouverte en 1924, elle témoigne des usages et des traditions d'autrefois. Les murs eux-mêmes gardent la mémoire des différentes époques. Sous les enduits actuels se cachent parfois d'anciens décors peints, révélés lors d'études récentes.

UN PATRIMOINE VIVANT

L'église de Vendel n'est pas seulement un monument ancien. Elle est un lieu de mémoire collective. Baptêmes, mariages,

cérémonies... autant de moments de vie qui s'y sont déroulés et qui continuent de faire le lien entre les générations. Elle fait partie de notre quotidien, de notre paysage et de notre identité. Prendre le temps de la regarder, d'y entrer, de lever les yeux... c'est redécouvrir un patrimoine commun, à la fois simple et précieux.

PARTICIPER À LA PRÉSERVATION DE NOTRE ÉGLISE !

La commune est engagée dans la préservation de l'église Saint-Martin de Vendel. Une collecte est ouverte avec le soutien de la Fondation du patrimoine afin de permettre à chacun de contribuer, à son échelle, à la sauvegarde de cet édifice. Chaque geste compte pour transmettre ce patrimoine aux générations futures.





SE SOUVENIR POUR NE PAS OUBLIER

En ces années commémoratives des 80 ans du Débarquement de Normandie et de Provence, bientôt de la fin de la Seconde Guerre mondiale, souvenons-nous de ceux qui oeuvrèrent dans l'ombre pour rendre possibles ces événements libérateurs.

LE SOE

Après la déroute des armées française et anglaise à Dunkerque le 6 juin 1940, Churchill crée le SOE (Spécial opérations exécutive) chargé de soutenir les actions de résistance. Une section France, section F, est confiée au Major Maurice Buckmaster. Composé de deux branches, les missions du SOE consistent à équiper, armer, former les groupes de résistants, à transmettre des renseignements, à évacuer des aviateurs abattus et à aider les réfractaires au STO.

FRANÇOIS VALLÉE

Le capitaine François Vallée, originaire des Côtes d'Armor, rejoint Londres en 1942 et est recruté par le SOE. Le 17 juin 1943, sous le pseudonyme d'Oscar Parson, il organise un réseau qui s'implante rapidement en Bretagne.

LES PARACHUTAGES

Toutes ces actions dépendent des parachutages. 25 furent programmés en Bretagne. Le premier eut lieu le 25 juillet 1943 à Martigné-Ferchaud.

JEAN THOMAS

Alors que Churchill déploie sa stratégie, un café, niché au cœur de St-Aubin-du-Cormier au pied de l'imposante église, est exploité par la famille Thomas. Les jours de marché (toujours le jeudi), s'y retrouvent des hommes, des rescapés de l'horreur de 14-18. Ils ont une autre chose en commun, la haine du "bosche", ainsi que la colère et l'indignation face à la capitulation collaborationniste de Pétain. Jean Thomas fait partie du réseau Buckmaster et cache des réfractaires au STO de Martigné-Ferchaud. Il est responsable des FFI de St-Aubin-du-Cormier.

PIERRE MOREL

Pierre Morel est maire de St-Aubin-du-Cormier, conseiller général, et surtout vétérinaire de son état. C'est une chose importante ! En effet, il possède une voiture, sillonne la campagne et connaît bien les gens. Il sait à qui faire confiance !

Il soignera des rescapés de la prison de Vitré libérés par les gars de Louis Pétri et cachés par Mme Gesmier au lieu-dit Le Général à St-Jean. Autour de ces hommes, se crée un maillage de résistants à l'occupant. Ils ont des fils qui adhèrent aux idées de leurs aînés et sont réfractaires au STO.

Ainsi les Veillard, les Blanchet, les Simon, Marie Gesmier font partie de la grande toile d'araignée qu'est le SOE et le réseau Buckmaster. Ils prendront de grands risques et paieront cher le prix de leur courage.

LES PARACHUTAGES DANS LE SECTEUR DE ST-AUBIN

Louis Blanchet se retrouvait le jeudi, jour de marché, à St-Aubin, au café Jean Thomas avec ses compagnons d'armes de 14-18... Ils pouvaient ainsi échanger tranquillement dans un coin du café, sous couvert de jour de marché. Ils cachent des réfractaires au STO ; des parachutages d'armes sont programmés.

Le premier aura lieu au "Bras de St-Mauron" en St-Aubin dans la nuit du 18 au 19 août 1943. Les armes sont entreposées chez Alexandre Veillard, à Tournebride dans la même commune.

Le second a eu lieu dans un herbager à St-Jean, appartenant à Pierre Delaunay, marchand de bestiaux à St-Georges-de-Chesné, entre les hameaux des Aulnays, les Communaux et la Reudais en St-Jean. La prairie se trouve entre ces 3 hameaux, très proches les uns des autres et du bois de Rumignon. Une prouesse pour l'aviateur. L'avion est descendu très bas pour larguer les armes et a dû reprendre très rapidement de l'altitude pour passer au-dessus du bois situé sur la ligne de crête. Les armes sont transportées dans une bétailière et sont enterrées sous la grange de la ferme Blanchet à la Reudais, dissimulées sous une batteuse et des outils agricoles.

LES ARRESTATIONS

Témoignage de Ange Delatouche, domicilié à La Reudais en St-Jean. Sa ferme jouxte celle de la famille Blanchet où ont été entreposées les armes parachutées. Il raconte l'intervention des Allemands dans son village :

« Lorsque les soldats allemands sont arrivés à la Reudais, j'étais parti en charrette à la coopérative de St-Aubin. J'étais accompagné d'un autre réfugié de Martigné-Ferchaud. À mon retour à la ferme, vers 4 ou 5 heures de l'après-midi, je tombe nez-à-nez avec des Allemands dans le chemin qui nous ont contrôlés et ont vérifié nos identités, on ne devait pas être sur la liste car ils nous ont laissés passer. J'ai rangé la charte. J'ai vu un genre de car où il y avait plusieurs personnes dedans, dont la famille Veillard qui a été arrêtée juste avant. Les armes avaient été découvertes et chargées dans un camion allemand.

Toute la famille Blanchet a été arrêtée, sauf le petit Roger qui avait 10 ans. Il y a eu le père Louis Blanchet, le fils prénommé aussi Louis, un autre fils plus jeune, Jean, et Pierre, le neveu qui passa au mauvais endroit au mauvais moment. Jean Blanchet a été libéré au bout de 7 mois.

D'autres personnes qui se trouvaient chez les Blanchet ont été prises. Il y a eu le facteur nommé Masson qui a été relâché dans la nuit, Jules Juhel, un couvreur qui travaillait là avec un autre,

sans doute Joseph Henry. Ces deux-là ont dû rester 3 mois à la prison de Rennes.

Tous ces gens ont été embarqués dans le car. À l'époque, le chemin de la Reudais était très étroit et le camion allemand qui transportait les armes s'est enlisé à la sortie.

Le petit Roger a été élevé par sa tante, la sœur de son père, qui a tenu la ferme. »

LA PRISON ET LA DÉPORTATION

Tous sont internés à la prison Jacques Cartier de Rennes. Toutes les semaines, l'oncle Pierre et Élisabeth (sœur de Louis et Pierre) emmenaient de la nourriture et du linge par lequel ils faisaient passer le courrier sur papier fin inséré dans les coutures des habits.

Quatre conscrits (20 ans en 1922) ;
à droite sur la photo, Louis Blanchet fils et
à côté Pierre Blanchet, son cousin

Départ de la prison vers l'inconnu le 28 juin 1944

Après trois jours de voyage dans des wagons à bestiaux, ils arrivent au camp de Neuengamme, près de Hambourg. Pierre Blanchet est envoyé dans un camp près de la frontière danoise le 22 novembre 1944 ; Louis Blanchet, fils, est emporté par la maladie et les mauvais traitements le 16 janvier 1945 à Neuengamme. Son père, Louis Blanchet, décède le 15 avril 1945 lors de l'évacuation du camp face à l'avancée des alliés.

Dès 1946, le 19 août, on célèbre la mémoire de ceux qui ont lutté contre l'opresseur sans jamais perdre espoir. Des plaques commémoratives ont été inaugurées à St-Aubin et à St-Jean. En 2010, la place de l'église de St-Jean a été rebaptisée "place des Déportés".



Le 10 mai 2025, un vibrant hommage fût rendu à la famille Blanchet grâce notamment au travail de mémoire d'Élisabeth Blot-Blanchet.



Mme Gesmier et ses sept enfants

MARIE DIBON

Pierre Morel est l'une des très rares personnes à posséder une voiture. Il sillonne la campagne pour soigner les vaches et les chevaux des paysans, avec certains desquels il a lié un rapport de confiance très fort. La Gestapo n'y prête pas trop attention. Après tout, il est vétérinaire, ses déplacements sont bien légitimes !

Il en profite pour passer les informations utiles au réseau ainsi constitué. Pierre Morel a confiance en Marie Dibon qu'il connaît bien. Elle est née à Vendel le 4 février 1904. Elle s'installe sur la petite ferme du Général en St-Jean avec son mari Joseph Gesmier. À la suite d'un accident de charrette en 1938, elle devient veuve à 34 ans avec sept enfants à charge, âgés de 1 à de 13.

Dotée d'une forte personnalité, cette femme très discrète, rentre dans le réseau Buckmaster en mars 1943. Régulièrement, des maquisards passent à la ferme se reposer et se restaurer. Elle cache des prisonniers de la prison de Vitré libérés par les hommes de Louis Pétri dans la nuit du 29 au 30 avril 1944, dont un aviateur, officier anglais et trois résistants.

À l'automne 1943, à l'heure du repas de midi, la police allemande, informée, débarque à la ferme. Tous sont sommés de sortir de la maison, alignés devant le mur et mis en joue. Personne ne parlera. Suite à ces événements, pour protéger ses enfants, Mme Gesmier passera plusieurs nuits en dehors de la maison.

Elle obtiendra la Croix de Guerre avec étoile de bronze.



PRO G BAT★

L'ALLIANCE DU SAVOIR-FAIRE ET DE L'AMITIÉ

Une nouvelle enseigne vient d'éclore à Rives-du-Couesnon. Installée à la résidence des Chênes sur le site de St-Georges, l'entreprise PRO G BAT réunit deux figures bien connues du territoire : Jean-François Besnard, alias "Prosper", et Gweltaz Corbel. Rencontre avec un binôme qui mise sur la complémentarité.



Comment est née l'aventure PRO G BAT ?

Gweltaz : C'est avant tout une histoire d'amitié. On s'apprécie énormément (confiance et écoute mutuelles, professionnalisme). Après une période en auto-entrepreneur pour privilégier ma vie de famille, j'avais envie de retrouver la structure d'une SARL. Avec Prosper, c'était une évidence.

Prosper : On s'est rendu compte qu'en unissant nos forces, on pouvait offrir un service complet.

Justement, quelle est votre particularité ?

Gweltaz : Nous proposons des salles de bain "clés en main". En regroupant l'électricité, la plomberie et le carrelage, le client n'a qu'un seul interlocuteur. C'est une énorme simplification pour les travaux ! Mais nous intervenons aussi, bien sûr, pour des besoins isolés en électricité générale ou en carrelage.

Qui fait quoi sur le chantier ? On nous a dit que vous étiez interchangeable...

(Rires) **Gweltaz :** C'est vrai ! On s'entraide tout le temps. Selon le besoin, l'un joue les "petites mains" ou le commis pour l'autre. Je peux préparer les coupes de carreaux pour Prosper, et il peut m'aider à tirer les fils électriques. C'est cette polyvalence qui fait notre force.

Quel est votre parcours respectif ?

Prosper : Le carrelage, c'est toute ma vie ! Après avoir obtenu mes diplômes en 2006, j'ai fait mes armes chez Brel, Verron et Janvier avant de me lancer ici.

Gweltaz : Moi, j'ai été formé par mon père dès le plus jeune âge, je l'accompagnais partout. Après un passage dans l'industrie à La Janais, je suis vite revenu à mes racines en montant ma propre entreprise, dans la lignée familiale.

Tous les deux sont également très impliqués dans la vie de la commune... C'est important pour eux.

Entre deux chantiers, Gweltaz a relancé les activités d'un comité des fêtes pour animer Rives-du-Couesnon. Ils s'investissent aussi au sein de l'asso RSC et plus précisément dans la section foot. Récemment, ils ont installé bénévolement un équipement dans le foyer au niveau des équipements communaux et sportifs de St-Georges pour améliorer le confort des associations utilisatrices. Tous les deux aiment ce contact humain.

***PRO G BAT :** "PRO" pour Prosper, "G" pour Gweltaz et "BAT" pour le bâtiment : simple et efficace !

DE LA PASSION À LA PRESSION

L'AVENTURE DE LA BRASSERIE DES MONTS FOUCHÉS

Au lieu-dit Les Monfouchés, sur le site de St-Jean, Olivier Monfort fait pétiller le savoir-faire local avec sa brasserie artisanale des Monts Fouchés, créée en 2023.



Tout commence autour de dégustations et d'expérimentations partagées en famille et entre amis. Face aux nombreux retours positifs, Olivier décide de transformer cette passion en aventure entrepreneuriale, en lançant son auto-entreprise, en parallèle de son activité professionnelle (dans le numérique à Rennes Métropole).

La brasserie propose aujourd'hui une bière unique, disponible en formats 33 cl et 75 cl. Derrière chaque bouteille, une volonté forte : privilégier le local et les circuits courts afin de limiter l'impact environnemental. Le houblon pousse directement dans son jardin, le malt provient de Vannes, et l'eau, ingrédient essentiel, est naturellement locale.

Petite production artisanale oblige, la brasserie ne dispose pas encore de point de vente fixe, mais les habitants peuvent acheter sur commande (téléphone, mail, ou site Internet). Vous pouvez

retrouver Olivier Monfort chaque année au marché de Noël organisé par le comité des fêtes de St-Jean.

Et l'aventure ne fait que commencer : la rénovation de la grange familiale permettra bientôt de développer l'activité brassicole. À la clé : la création d'un espace de ventes, des ateliers de formation au brassage, ainsi qu'un espace dédié aux créations artisanales de sa compagne. Un futur lieu de vie chaleureux, propice au partage et aux découvertes locales.

CONTACT

☎ 06 31 36 51 34

✉ brasserieidesmontsfouches@gmail.com

🌐 <https://brasserieidesmontsfouches.com/>



RENCONTRE AVEC LES PATOUS

ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES

Avec le retour des beaux jours et la présence de troupeaux sur notre territoire, vous pouvez être amenés à croiser des chiens de protection, plus connus sous le nom de Patous.



QUEL EST LEUR RÔLE ?

Contrairement au chien de conduite qui dirige le troupeau, le Patou est là pour le protéger. Il vit en permanence avec les brebis ou les chèvres. Son rôle est de détecter toute intrusion et de s'interposer entre le troupeau et ce qu'il considère comme une menace (prédateurs, chiens errants ou promeneurs trop proches).

COMMENT RÉAGIR EN LEUR PRÉSENCE ?

Si vous croisez un troupeau gardé par un Patou, ne paniquez pas. Le chien viendra probablement vers vous en aboyant pour vous identifier. Voici les règles d'or :

- gardez vos distances : contournez le troupeau le plus largement possible ;
- restez calme : ne criez pas, ne faites pas de gestes brusques et ne lancez rien vers le chien ;
- signalez votre présence : parlez doucement au chien ou marchez tranquillement sans le regarder directement dans les yeux ;

- descendez de vélo : si vous êtes cycliste, posez pied à terre et marchez à côté de votre vélo ;
- tenez votre chien en laisse : si vous vous promenez avec votre animal, ne le portez pas dans vos bras et laissez-le interagir calmement à distance.



À NOTER

Ne tentez jamais de caresser un Patou ou de nourrir les animaux du troupeau : le chien interpréterait cela comme une agression.



AGENDA



FORUM DES ASSOCIATIONS

Nous vous donnons rendez-vous au forum des associations de Rives-du-Couesnon qui se tiendra le **vendredi 4 septembre 2026 à partir de 18h dans la salle des sports de St-Jean**. Les associations communales sont invitées à venir y tenir un stand et à y présenter leurs activités aux Rivoises et Rivois.

COMICE AGRICOLE

Retenez d'ores et déjà la date du prochain comice agricole du pays de St-Aubin-du-Cormier : celui-ci aura lieu le **samedi 26 juin 2027 à Rives-du-Couesnon, sur le site de St-Jean**. L'événement nécessitera la mobilisation de bénévoles volontaires et d'associations locales.

APPEL AU BÉNÉVOLAT :

DEVENEZ ACTEUR DE VOTRE COMMUNE !

Vous avez un peu de temps libre ? Vous aimez bricoler, jardiner, ou vous souhaitez simplement vous investir pour notre commune dans une ambiance conviviale ? La municipalité lance un appel aux bénévoles !

Notre objectif est de constituer un groupe de citoyens volontaires pour participer à des actions d'amélioration et d'embellissement de la commune, sous forme de chantiers participatifs ou de coups de main ponctuels.

Pour quelles missions ?

- petits travaux d'entretien dans les bâtiments : nettoyage, peinture, rafraîchissement de mobilier urbain ;

- petits travaux d'entretien extérieurs : réfection de barrières, de bancs publics, ou appui sur des chantiers patrimoine ;
- fleurissement et environnement : plantations printanières, désherbage manuel des espaces partagés, entretien des sentiers ;
- et toutes les bonnes idées que vous pourrez apporter !

Comment ça marche ?

Il n'y a aucun engagement de durée. Selon vos disponibilités et vos compétences, vous participez quand vous le pouvez et quand le projet vous plaît. Ces moments se dérouleront toujours dans le partage et la bonne humeur (et se clôtureront bien sûr autour d'un moment convivial !).

Vous souhaitez rejoindre l'aventure ou en savoir plus ?

Contactez dès à présent la mairie par téléphone au ☎ 02 99 39 12 57 ou par mail à l'adresse ✉ communication@rivesducouesnon.fr pour vous faire connaître.

Que vous soyez bricoleur du dimanche ou expert passionné, chaque paire de mains compte. Ensemble, prenons soin de notre commune !



MÉDIATHÈQUES DE RIVES-DU-COUESNON



RETOUR EN IMAGES : ANIMATIONS DE L'AUTOMNE-HIVER 2025-2026

Atelier-rencontre avec l'autrice-illustratrice Violaine Costa, dans le cadre du Salon du livre jeunesse de Fougères Agglo



Atelier créatif de l'Avent animé par Isabelle et Yolande, bénévoles à la médiathèque de St-Marc



Réaménagement des médiathèques de St-Georges et St-Jean
Les médiathèques de St-Georges et de St-Jean ont été réaménagées avec deux groupes de bénévoles au printemps. Cela a permis de mieux mettre en valeur les collections et d'optimiser les espaces notamment pour l'accueil des groupes.



Spectacle "Toutankarton" par Marie Maison, dans le cadre de la semaine de la petite enfance



Prix littéraire "Lire à tout prix"



PRIX LITTÉRAIRE "LIRE À TOUT PRIX" : VOTEZ JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE !

Le prix "Lire à tout prix" est ouvert à toute personne de 15 ans et plus inscrite dans l'une des médiathèques de Fougères Agglomération. Les 6 romans sélectionnés peuvent être empruntés à la médiathèque de St-Marc ou de St-Jean. N'hésitez pas à les réserver s'ils sont déjà en prêt.

Après la lecture d'au moins 3 de ces romans, vous pourrez voter pour votre roman préféré jusqu'au 15 septembre 2026 sur un marque-page prévu à cet effet. Des bons d'achat en librairie seront offerts par tirage au sort.

LES RENDEZ-VOUS DU 2^E SEMESTRE 2026

- **Exposition des ateliers d'arts plastiques petite enfance de Rives-du-Couesnon** : du 2 juillet au 29 août à la médiathèque de St-Marc
- Productions réalisées par les tout-petits lors des ateliers menés par l'École communautaire d'arts plastiques de Fougères Agglomération avec le RPE de Rives-du-Couesnon.
- **Ateliers pour décorer le Salon du livre jeunesse 2026 sur le thème du cosmos** : atelier papier mâché le mercredi 8 juillet de 14h à 16h à la médiathèque de St-Marc ; atelier peinture et collage le mercredi 16 septembre de 14h à 16h à la médiathèque de St-Marc. Venez nous aider à fabriquer des éléments de décoration pour le prochain Salon du livre jeunesse de Fougères. Pour ces ateliers dédiés à l'événement, nous ferons des structures en papier mâché sur le thème du cosmos ! Prêts à embarquer dans cette aventure avec nous ?
- **Atelier-rencontre avec un auteur invité** au Salon du livre Jeunesse le samedi 20 novembre de 10h à 11h30 à la médiathèque de St-Marc.
- **Ateliers-lectures** : atelier créatif suivi de lecture d'histoires qui font rire, frissonner ou rêver pour les enfants dès 3 ans. Une fois par mois le mercredi à 16h à St-Jean ou le samedi à 10h30 à St-Georges.



- **Rendez-vous contes** : trente minutes de lectures à voix haute pour les enfants dès 4 ans. Des histoires à partager pour laisser vagabonder son imagination, au fil des pages, au gré des mots. Une fois par mois le mercredi à 16h30 à St-Marc.



- **Bébé bouquine** : lecture d'histoires courtes, tendres ou drôles et comptines pour les tout-petits de 0 à 3 ans, accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents, en partenariat avec le Relais petite enfance (RPE).
- Reprise des séances en octobre le mardi matin à la médiathèque de St-Georges et le vendredi matin à la médiathèque de St-Jean.

LE SERVICE DES MÉDIATHÈQUES : GRATUIT ET ACCESSIBLE À TOUS !

- Accès et consultation sur place des documents libres, gratuits et ouverts à tous ;
- Prêt des documents gratuit sur inscription ;
- Fonds jeux de société à St-Marc et St-Georges ;
- Espace et fonds jeux vidéo à St-Marc ;
- Carte de lecteur unique vous permettant d'emprunter gratuitement 20 documents pour 4 semaines dans les 25 médiathèques de Fougères Agglomération.
- Accès à votre compte abonné sur le site mediatheques.fougères-agglo.bzh, pour consulter et prolonger vos prêts, pour effectuer des réservations, et pour vous inscrire à un événement.

NOUS CHERCHONS DES BÉNÉVOLES !

Vous disposez d'un peu de temps libre, vous aimez la lecture et souhaitez participer à la vie culturelle locale : n'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre l'équipe des bénévoles, même pour une aide ponctuelle !

CONTACT

Laure Duclaud-Fourmond

☎ 02 56 73 50 49

✉ bibliorives@fougères-agglo.bzh

🌐 mediatheques.fougères-agglo.bzh

🌐 Médiathèques de Rives du Couesnon Réseau de Fougères Agglomération

📍 [mediathequesrivesducouesnon](https://www.instagram.com/mediathequesrivesducouesnon)

LES HORAIRES D'OUVERTURE DES MÉDIATHÈQUES DE RIVES-DU-COUESNON

	St-Georges	St-Jean
Mardi		
Mercredi	10h - 12h 16h - 18h	10h30 - 12h 16h30 - 18h
Jeudi		
Vendredi		16h30 - 18h
Samedi	10h - 12h	10h30 - 12h30
Téléphone	02 56 73 50 45	02 23 51 10 95
	St-Marc	Vendel
Mardi	16h30 - 18h	16h30 - 18h
Mercredi	10h - 12h30 16h - 18h	
Jeudi	16h - 18h	
Vendredi		
Samedi	10h30 - 12h30	
Téléphone	02 56 73 50 49	



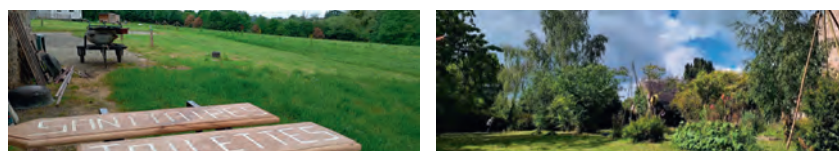
GÎTE-ÉCOLIEU LA RIVÉE & ASSO LES ENGRANGEURS

Les bénévoles de l'association Les EnGrangeurs ont été très actifs cet hiver pour embellir notre grange et notre jardin de La Rivée et relancer la saison dans de bonnes conditions d'accueil.



Un jardin fleuri et illuminé !

Une signalétique éthique et chic !



Une grange embellie !

Merci à tous les EnGrangeurs de cette implication toujours dans la bonne humeur !

LES PROJETS

DE L'ASSOCIATION LES ENGRANGEURS

Nos petits rituels.

- Le Café papote : chaque mardi matin de 9h à 10h au commerce Le St-Georges. Un rendez-vous convivial pour discuter, échanger, parler projets ou pas et tout simplement se rencontrer et partager un moment en toute simplicité.
- Le "café fil de faire" : un atelier créatif chaque premier mercredi du mois au commerce Le St-Georges pour échanger des savoir-faire, créer et fabriquer ensemble.
- "Bienvenue au jardin autour du vivant" avec Élise, Aurélien et Jennifer : le samedi matin une fois par mois, un atelier centré sur le vivant pour échanger nos bonnes pratiques, semer, récolter, goûter des plantes domestiques ou sauvages et passer un bon moment ensemble dans notre cadre naturel partagé.
- Un cercle de femmes : une fois par trimestre avec Cristina, un rendez-vous entre femmes pour échanger, partager, chanter, avec des rituels autour des saisons.
- Le groupe "Espaces verts" : du printemps à l'automne, un rendez-vous chantier participatif 2 fois par mois pour débroussailler, tailler, tondre, entretenir nos espaces verts pour que tous et toutes puissent en profiter et se mettre au vert.

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS FESTIFS ET CULTURELS

- **mercredi 22 juillet 20h30** : concert La Ruée vers l'air (dans la grange) ;
- **week-end des 17/18 octobre** : La Rivée de l'automne - spectacles et animations ;
- **novembre** : Festival Alimentterre avec le Reepf (projection de films) ;
- **fin décembre** : La Rivée de l'hiver pour célébrer Noël : chants, contes et vin chaud à l'église et au gîte.

Envie de rejoindre ce beau projet de notre territoire, Rivoises et Rivois vous êtes les bienvenus !

Envie de participer en tant que bénévole au jardin, à l'accueil des séjournants, aux festivités, aux rendez-vous culturels, aux ateliers bricolage ?

Si vous souhaitez rejoindre le projet d'animation et proposer un atelier, une activité...

Envie de devenir asso partenaire de la Rivée et bénéficier de la grange une fois dans l'année...

Merci d'envoyer un mail à : lesengrangeurs@yahoo.com

Si vous souhaitez louer l'écolieu pour un événement familial ou amical...

Merci d'envoyer un mail à : bienvenue@larivee.fr

La grange se loue aussi à moindre coût en semaine pour assemblées générales, réceptions, réunions, etc...

Contactez-nous !

www.larivee.fr

SUR LES PAS DE RACHEL

L'Association "Sur les pas de Rachel" soutient Rachel Gigory, née le 11 août 2016, atteinte de paralysie cérébrale. Son but est d'aider Rachel à acquérir la plus grande autonomie possible dans sa motricité.



Rachel a bientôt 10 ans. Elle va à l'école à l'Institut d'éducation motrice Rey Leroux à La Bouëxière où elle s'épanouit. Elle progresse au quotidien. Elle parle de mieux en mieux et communique aussi à l'aide d'images. Elle commence à lire et à compter (niveau maternelle). En fauteuil roulant, Rachel est très habile et se déplace en autonomie quand les espaces sont adaptés. Elle apprend les transferts de son fauteuil aux différents sièges du quotidien (chaise, canapé, WC, douche) et à son lit. Elle progresse dans sa motricité fine pour dessiner, colorier, peindre, jouer, s'habiller, manger avec ses couverts.

Le 2 mars dernier, Rachel a été opérée des tendons pour libérer la croissance de ses adducteurs. Ces derniers mois de rééducation ont été difficiles (3 semaines de plâtres, 2 mois d'escarres, perte musculaire importante), mais elle donne tout pour retrouver la forme et profiter de ses nouvelles capacités motrices.

Merci à toutes et tous, par votre soutien, de contribuer à ses progrès et son épanouissement ! ♥

Le budget des besoins en 2026 est de 56 000 € :

- 30 000 € de reste à charge sur l'aménagement du domicile : création d'une entrée adaptée au fauteuil roulant et agrandissement de l'espace de circulation en fauteuil au rez-de-chaussée ;
- 15 000 € de reste à charge sur l'achat d'un véhicule adapté fin 2024 permettant l'installation sécurisée de Rachel et le transport de son matériel ;
- 3 000 € de séances de rééducation en piscine à Fougères, en sport et avec le cheval à St-Aubin-du-Cormier, avec Donia Sitruk, animatrice sportive indépendante ;
- 8 000 € de stages pluridisciplinaires intensifs : 2 semaines de 31 h chacune de rééducation à "À pas de chenille", Fougères, en kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie,

orthoptie, psychomotricité, médiation animale, piscine, sport, éducation spécialisée, ostéopathie ; 3 semaines de 25h en centre de rééducation près de Dax avec robot de marche, kinésithérapie, piscine et sport.

Si vous souhaitez nous aider dans nos projets, vous pouvez envoyer un chèque à :

📍 "Sur les pas de Rachel"

9 La Machepas - St-Marc-sur-Couesnon

35140 Rives-du-Couesnon.

La prochaine action au profit de l'association ?

Jusqu'au 27 septembre : vente de brioches (pré-commandes), avec livraison le 10 octobre devant la mairie de St-Aubin-du-Cormier de 9h30 à 12h30 (détails sur notre page Facebook ou par téléphone au 06 84 52 55 74).

Vous pouvez aussi transmettre nos coordonnées à toute structure qui organise des événements solidaires et cherche des associations à soutenir (événements sportifs, culturels, comités de fêtes...).

Depuis 2024, les besoins de l'association sont importants ; malheureusement, les événements solidaires au profit de Rachel sont plus rares. Vous êtes nos meilleurs porte-paroles pour la faire connaître dans votre réseau !

Merci à tous pour votre soutien ! ♥

CONTACT

✉ surlespasderachel@gmail.com

🌐 <https://www.facebook.com/surlespasderachel35/>

📷 [#surlespasderachel](https://www.instagram.com/surlespasderachel)



HISTOIRE ET PATRIMOINE

ST-MARC

Les rendez-vous de l'association Histoire et Patrimoine en 2026

SAMEDI 27 JUIN 2026 :

VISITE DU JARDIN DE LA PELLERINE

Départ 9h30 du parking de la mairie de St-Marc (covoiturage : 3 euros) ;

Visite patrimoniale du bourg de la Selle en Luitré ;

Visite commentée par l'association "Ô grain d'Selle", du tiers-lieu ouvert en 2025 ;

Pique-nique sur place ;

14h : visite du Jardin de la Pellerine. Entrée 10 euros.



DIMANCHE 26 JUILLET : SORTIE "VÉLO BALADE" PATRIMONIALE ST-GEORGES

9h : départ du gîte La Rivée, ancien presbytère de St-Georges ;

Circuit de 16 km sur St-Georges et Vendel ;

Arrêts paysages et arrêt patrimonial commentés ;

Pique-nique au gîte-écolieu de La Rivée ;

Après-midi, animation par La Granjagoul, Maison du Patrimoine oral en Haute-Bretagne ; visite de la grange dîmière.



MARDI 26 AOÛT FIN D'APRÈS-MIDI :

"ANIM'FOUR"

Soirée d'été musicale dans le jardin du presbytère de St-Marc avec le groupe "Les Mariolles" ;

Restauration autour du four à pain communal.



SAMEDI 19 SEPTEMBRE : CATHÉDRALE DE DOL

Visite guidée de la cathédrale de Dol de Bretagne et du cathédraloscope ;

Découverte des secrets des cathédrales et des compagnons bâtisseurs.

SAMEDI 24 ET DIMANCHE 25 OCTOBRE :

INAUGURATION DE NOUVEAUX NOMS DE RUES À ST-MARC

Samedi 24, 3 expositions :

Le four à pain restauré par des bénévoles en 2022 ;

Ange Richer, aventurier début 20e siècle qui a vécu à St-Marc (conférence Yves Bourel) ;

Marcel Trémion, résistant, mort en déportation en 1945.

Dimanche 25 :

Visite guidée de l'exposition ;

Inauguration de la rue du Four, de la rue Ange Richer et de la rue Marcel Trémion ;

Vin d'honneur servi à la cantine ;

12h30 : repas à la salle des fêtes de St-Marc.

COMITÉ DES FÊTES ST-JEAN

Retour sur les 3 derniers événements organisés par les bénévoles du comité des fêtes :

LE MARCHÉ DE NOËL

Le 5 décembre dernier, la quatrième édition du marché de Noël a réuni 25 créateurs. Grâce à l'investissement des bénévoles, les visiteurs ont pu profiter d'un véritable décor de village de Noël, recréant toute la magie des fêtes. Le Père Noël avait également fait le déplacement pour le plus grand bonheur des enfants, contribuant au succès de cette belle soirée.

Le marché de Noël 2026 se tiendra le vendredi 4 décembre en fin d'après-midi dans la salle des sports de St-Jean.



LE REPAS "FRUITS DE MER"

Le 7 mars dernier, le traditionnel repas de fruits de mer a rassemblé près d'une centaine de participants dans une ambiance chaleureuse et festive. Les convives ont pu savourer un généreux plateau composé d'huîtres, de crabes, de langoustines, de crevettes et de nombreuses autres spécialités marines.

Tout au long de la soirée, convivialité, bonne humeur et plaisir de se retrouver étaient au rendez-vous, faisant de cette édition un véritable succès.



FEU DE LA ST-JEAN

Au moment où vous lisez ces lignes, le traditionnel feu de la Saint-Jean se sera déroulé le vendredi 19 juin. Ce moment festif, toujours très attendu par les Rivoises et les Rivois, rencontre chaque année un vif succès et marque avec convivialité le lancement de la période estivale. Merci à tous pour votre fidèle participation !



COMITÉ DES FÊTES ST-GEORGES

La relance du comité des fêtes de St-Georges est venue de discussions entre amis, parents d'élèves et habitants de St-Georges pour faire revivre notre bourg à travers différentes animations.

Le bureau est ainsi constitué : président Gweltaz Corbel ; vice-président Patrice Helleu ; trésoriers Josée Pace et Bernard Dienn ; secrétaire Sabrina Chénais.

Le comité des fêtes a organisé les événements suivants au cours des derniers mois :

- Un concours de palets en été et un autre en hiver : les deux événements ont rencontré un vif succès. L'été dernier avec les fortes chaleurs, les bénévoles avaient défriché et préparé un terrain arboré communal à proximité du complexe sportif avec la participation de l'entreprise Georgeault. Les participants du concours ont apprécié le lieu. En janvier 2026, un second concours de palets a été organisé dans la salle des sports de St-Georges ; ce second concours affichait complet avec la participation de 72 équipes.
- La soirée Halloween, le 31 octobre, avec le spectacle du clown Zigomard a attiré de nombreuses familles après la collecte de bonbons dans les quartiers de St-Georges. Les enfants déguisés ont bien apprécié leur participation aux tours de magie de Zigomard ; ils sont repartis les poches remplies de friandises. Rendez-vous est pris cette année avec un nouveau spectacle.
- La crèche de Noël : tous les ans, en décembre, les bénévoles installent une crèche sur la place des Tilleuls avec le sapin de Noël offert par la municipalité de Rives-du-Couesnon. Le comité des fêtes espère cette année étendre les décorations.

Le comité des fêtes a le projet d'organiser une fête du village en 2027. Comme au sein de toutes les associations, l'organisation de tels événements n'est possible que grâce à l'investissement des bénévoles : merci à eux.



RIVES SPORTIVES DU COUESNON

**BOUGER,
S'ÉPANOUIR,
PARTAGER !**

Les Sportives du Coues

Version juin 2026



Rejoignez-nous !

**Débutant(e) ou confirmé(e),
vous êtes le/la bienvenu(e)
au sein de notre association sportive !**

**Venez vous détendre, découvrir, pratiquer et
progresser
dans un environnement adapté et chaleureux.**

**Envie de créer une nouvelle activité ?
N'hésitez pas à nous contacter pour en discuter !**



Contact : rsc35140@gmail.com

BADMINTON

Enfants : mardi de 18h à 19h15 pour les enfants de 6 à 11 ans puis de 19h15 à 20h30 pour les ado de 12 à 18 ans - salle de St-Jean. Cotisation annuelle de 68 € à 91 € selon l'âge.
Renseignements : Jérémie Repessé - 06 45 95 98 40

Adultes : mardi à partir de 20h30 - salle de St-Jean (1 mardi sur 2 avec entraîneur agréé) + jeudi à partir de 20h30 - salle de St-Georges. Possibilité de jouer dans un championnat (équipe mixte, vétérans ou hommes). Cotisation annuelle de 70 € en loisir ou 98 € avec compétitions
Renseignements : Jérôme Manceau - 06 07 38 54 16 ou badiste.rsc@gmail.com



DANSE COUNTRY

Adultes : jeudi soir - salle des fêtes de la Chapelle-Saint-Aubert
Renseignements Andrée Médard - 06 74 26 36 40



FOOTBALL

Enfants : de 5 ans à 16 ans (U6 à U17). Entraînements les lundis, mercredis et vendredis en fonction de la catégorie, Matches le samedi matin ou l'après-midis. Cotisation annuelle : entre 60 € à 110 € selon les catégories.

Séniors hommes : entraînements les mercredis et vendredis soirs. Matches le dimanche après-midi. Cotisation annuelle : 145 €

Séniors féminines : entraînements les jeudis soirs. Cotisation annuelle : 60 €

Renseignements : Yanis Froc - 07 61 48 08 23 ou foot.rsc@gmail.com
Sabrina Chesnais - 06 60 86 30 37



MULTISPORT

Pour les enfants nés entre 2022 et 2019, 2 créneaux le vendredi de 16h45 à 17h30 ou de 17h30 à 18h15 - salle de St-Jean.
Cotisation annuelle : 70 €
Renseignements : multisport.rsc@gmail.com



RENFORCEMENT MUSCULAIRE

St-Georges : mercredi soir de 19h20 à 20h20 (avec coach sportif indépendant) - salle de motricité de St-Georges. Cotisation annuelle : 100 €
Renseignements : Séverine Letourneur - 06 70 08 58 78 ou rscgymrenfo.saintgeorges@gmail.com



St-Jean : mardi soir de 20h30 à 21h30 (éducateur OSPAC) - salle des fêtes de St-Jean (le temps des travaux de la salle de motricité de St-Jean). Cotisation annuelle : 50 €
Renseignements : Magali Chevilion - 06 58 78 03 04 ou renfomuscu.rsc@gmail.com

TENNIS

Enfants : jeudi de 17h45 à 18h45 pour les débutants de 7 à 10 ans ; jeudi de 17h30 à 18h30 pour les débutants de 10 à 14 ans ; jeudi de 18h30 à 19h30 pour les confirmés de 10 à 14 ans ; lundi de 18h45 à 19h45 pour les ados confirmés - salle de St-Jean. Cotisation annuelle : 160 €

Adultes : lundi de 19h45 à 20h45 et jeudi de 19h30 à 20h30 pour les femmes ; lundi de 20h45 à 21h45 pour les hommes ; jeudi de 20h30 à 21h30 mixte - salle de St-Jean. Cotisation annuelle : 190 €

Renseignements : Carlyne Trianon - 06 73 03 33 21 ou tennis.rsc@gmail.com



TENNIS DE TABLE

Adultes : mardi à partir de 20h30 - salle de St-Georges.
Cotisation annuelle : 70 €
Renseignements : Jérôme Buchard - 06 82 09 53 35 ou jerome.buchard@free.fr



Horaires soumis à modification en fonction de la disponibilité des éducateurs OSPAC et autres encadrants.

CÉRÉMONIES DU 8 MAI

ST-GEORGES

Environ 70 personnes, dont 10 enfants, ont participé à la cérémonie de commémoration de la victoire des forces alliées sur l'Allemagne Nazie et la fin de la seconde guerre mondiale 1939-1945 en Europe.

Après la cérémonie, un vin d'honneur offert par la municipalité que nous remercions, a été servi à la salle des fêtes.

Lors de la cérémonie et du vin d'honneur, des hommages ont été rendus en faveur de notre adhérente et membre du bureau de l'association, Bernadette Genevée, qui nous a quittés le 1^{er} mai dernier. Merci à Bernadette pour son engagement pendant de nombreuses années.

André Douard



ST-MARC



VENDEL

Le 8 mai dernier, les habitants se sont réunis en nombre pour commémorer la victoire des Alliés 1945. Cette édition revêtait une dimension particulière cette année, marquée par un protocole solennel suivi d'un moment de partage très apprécié sous un ciel clément. Le cortège s'est formé devant la mairie pour rejoindre le monument aux morts. Cette cérémonie était présidée pour la première fois par Lelu Kazumba, maire déléguée de Vendel, entourée de trois élus locaux.

La force de ce rassemblement résidait dans la diversité des présences : les anciens AFN, les militaires d'active, des représentants OPEX, les soldats de France et habitants de la commune venus témoigner leurs respects.

Une fois le devoir de mémoire accompli, la solennité a laissé place à la convivialité, le vin d'honneur offert par la mairie et le point d'orgue de la journée fut le barbecue "galettes saucisses" organisé dans une ambiance chaleureuse et décontractée qui « représente aussi l'esprit du 8 mai à Vendel », se confiait un habitant ravi de cette initiative. Une fin de journée sous le signe de la fraternité !

Francis Gorse



ST-JEAN





UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (UNC) ST-GEORGES

Compte-rendu de l'assemblée générale du 28 mars 2026



Le président, André Douard, tient à excuser les adhérents qui n'ont pu assister à l'AG et il remercie les 23 adhérents présents et leurs proches. Puis un moment de recueillement est observé en souvenir de René Prenveille, adhérent, qui nous a quittés le 29 juin 2025, mais également en soutien aux victimes des guerres en cours dans de nombreux pays.

Il souligne ensuite que c'est avec un réel plaisir que l'association accueille 5 nouveaux adhérents : Michelle Aufort (veule Soldat de France), Solange Bertin, Yvette Boudet, Françoise Garnier, Anne Marnier (membres associés) et Alexandre Gérard.

Puis il aborde l'ordre du jour avec la présentation des rapports moral et d'activités depuis mars 2025 et les prévisions d'activités jusqu'à la prochaine AG. Le trésorier présente ensuite le rapport financier de 2025 et le budget prévisionnel 2026. Ces différents rapports sont approuvés à l'unanimité des membres présents. Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration, les 2 membres sortants, Isabelle Dieulot et Michel Touchefeu, sont réélus à l'unanimité.

Le président rappelle ensuite l'importance de recruter de nouveaux adhérents afin de pérenniser l'association dans le but de pouvoir continuer à perpétuer le devoir de mémoire envers nos aînés. Il précise que l'association compte désormais 46 adhérents, soit 6 de plus qu'en 2025 et rappelle que toutes celles et ceux qui partagent les valeurs de l'UNC peuvent les rejoindre.

Pour terminer, il remercie la municipalité de Rives-du-Couesnon pour la subvention accordée et pour la gratuité de l'occupation de la salle des fêtes et les photocopies, ainsi que les membres du conseil d'administration, les adhérents et leurs proches, pour leur investissement lors de l'organisation des rencontres.

Puis les membres du CA se réunissent afin de procéder à la constitution du bureau :

président André Douard ; vice-président Amand Gardan ; secrétaire Dominique Georgeault ; secrétaire adjointe Isabelle Dieulot ; trésorier Dominique Froc ; trésorière adjointe Bernadette Genevée.

À l'issue de l'AG, un repas offert par l'association a été servi aux 36 personnes présentes et 8 repas ont été livrés à des adhérents ou leurs proches en incapacité d'assister à cette journée.

Au cours de l'AG, Valérie Georgeault, nouvelle maire déléguée de St-Georges, a pris la parole afin d'informer l'association d'une action communale pour la réfection des inscriptions sur le Monument aux morts. Soucieuse de mener cette restauration dans les règles de l'art, la municipalité a choisi de s'appuyer sur les compétences présentes au sein même de notre commune. Valérie a ainsi fait appel à une habitante de St-Georges, professeure au sein d'une formation professionnelle aux métiers d'art en décor peint. Spécialiste des techniques de la peinture décorative -et notamment de la dorure et des lettres peintes-, cette dernière a apporté son expertise technique précieuse. Son avis éclairé a permis de déterminer avec précision la procédure à suivre et les produits les plus adaptés.

Afin de mener à bien ce travail de précision, certains membres de l'association ont proposé d'accompagner cette professeure sur le terrain. Cette collaboration unira le savoir-faire professionnel de notre habitante et l'engagement des bénévoles pour redonner tout leur éclat aux noms de nos soldats, garantissant ainsi un travail soigné, durable et porteur de sens pour ce lieu de recueillement.



LE PREMIER BAL DES POMPIERS DE SAINT-AUBIN-DU-COUESNON ARRIVE À SAINT-AUBIN-DU-CORMIER !

Les sapeurs-pompiers du centre d'incendie et de secours de St-Aubin-du-Cormier ont le plaisir de vous inviter à leur toute première édition de leur bal des pompiers.

Organisée le samedi 26 septembre 2026 à l'espace Bel Air de St-Aubin-du-Cormier, cette soirée festive et conviviale sera l'occasion de rassembler habitants, familles et amis autour d'un moment de partage et de solidarité avec les sapeurs-pompiers du territoire.

Pour cette première édition, les équipes du CIS préparent une ambiance chaleureuse et animée afin de faire de cette soirée un rendez-vous incontournable de la rentrée.

Au programme : repas sur réservation et restauration rapide, buvette, soirée dansante avec le groupe LNA, animations et surprises tout au long de la soirée. Un feu d'artifice sera également tiré à 22h pour offrir un moment spectaculaire à partager entre petits et grands.

Au-delà de l'événement festif, ce bal sera aussi l'occasion de venir rencontrer les sapeurs-pompiers du centre et de soutenir leurs actions locales.

Renseignements et inscriptions auprès des sapeurs-pompiers du CIS St-Aubin-du-Cormier, via le QRcode et sur les réseaux sociaux.

Le 26 septembre, faites partie de la première édition... et d'une soirée qui s'annonce déjà inoubliable !



SECTION CPG-CATM ST-MARC

Le 21 février 2026 s'est tenue l'assemblée générale de la section CPG-CATM de St-Marc. Après avoir remercié les participants, le président, Louis Gillaux, fait observer un moment de recueillement en souvenir de Mme Bertin, épouse de notre camarade Joseph. Le président présente ensuite le rapport moral en indiquant les faits et manifestations de l'année écoulée. Puis le trésorier déroule le bilan financier.

Enfin sont évoqués les projets pour 2026 : différentes manifestations dont le traditionnel cochon grillé qui aura lieu le 3 octobre.

Il est ensuite procédé à l'élection du tiers sortant, qui est reconduit.

À l'issue de cette assemblée générale, les participants se sont retrouvés au restaurant pour un moment de convivialité.

La commission communication vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée !



DIVERS SERVICES

MAIRIES

Mairie Rives-du-Couesnon

☎ mairie@rivesducouesnon.fr

St-Jean

Ouverture au public :

lundi : 9h - 12h / 16h - 18h

mercredi, jeudi et vendredi : 9h - 12h

1^{er}, 2^e et 3^e samedis du mois : 9h - 12h

☎ 02 99 39 12 57

St-Georges

Ouverture au public :

lundi : 9h - 12h

jeudi : 14h - 17h

☎ 02 99 97 61 85

St-Marc

Ouverture au public :

Mardi et vendredi : 9h - 12h

☎ 02 99 39 12 54

Vendel

Ouverture au public :

lundi et vendredi 14h - 17h

☎ 02 99 97 62 39

ÉCOLES PUBLIQUES

Coopération scolaire

Rives-du-Couesnon

La Chapelle St-Aubert

St-Georges

Le directeur M. Gressier

☎ 02 99 97 66 58

St-Jean

La directrice Mme Le Roux

☎ 02 99 39 10 95

St-Marc

La directrice Mme Guihard

☎ 02 99 39 15 24

Vendel

La directrice Mme Gilson

☎ 02 99 17 10 06

La Chapelle St-Aubert

La directrice Mme Ihuello

☎ 02 99 18 79 34

MÉDIATHÈQUES

☎ bibliorives@fougeres-agglo.bzh

St-Georges

Mercredi : 10h - 12h et 16h - 18h

Samedi : 10h - 12h

☎ 02 56 73 50 45

St-Jean

Mercredi : 10h30 - 12h et 16h30 - 18h

Vendredi : 16h30 - 18h

Samedi : 10h30 - 12h30

☎ 02 23 51 10 95

La Pozz à St-Marc

Mardi : 16h30 - 18h

Mercredi : 10h - 12h30 et 16h - 18h

Jeudi : 16h - 18h

Samedi : 10h30 - 12h30

☎ 02 56 73 50 49

Vendel

Mardi : 16h30 - 18h

AUTRES SERVICES

ALSH L'Île aux pirates St-Jean

6/8 rue des Écoles

ALSH CROC'Loisirs St-Georges

13 rue du Romarin

Océane Nouvel

Permanences pour les 2 ALSH

Lundi : 9h - 12h (par téléphone uniquement)

Mercredi : 9h - 17h

☎ 06 07 24 13 46

☎ alsh@rivesducouesnon.fr

Architecte conseil

Mikaël Gobin

Prendre RDV au ☎ 02 99 94 50 34

☎ cau35@ille-et-vilaine.fr

Cadastre

☎ www.cadastre.gouv.fr

CDAS

88 rue de la Forêt 35300 Fougères

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

(fermeture à 16h30 le vendredi)

Fermeture au public le mardi matin

☎ 02 22 93 65 40

CLIC (Centre local d'information et de coordination)

3 avenue de Normandie 35300

Fougères

Accueil téléphonique ouvert le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de

9h à 12h30 et le mardi de 13h30 à 17h

Accueil sans rendez-vous le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et le mardi de 13h30 à 17h

☎ 02 99 98 60 23

CPAM

3 avenue François Mitterrand 35300

Fougères

Le mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Sur rendez-vous le lundi, mercredi et vendredi

Numéro d'appel : 3646

☎ www.ameli.fr

EDF

☎ 09 69 32 15 15

☎ www.edf.fr

France services

Pôle de services de proximité

3 rue la Liberté

35140 St-Aubin-du-Cormier

Informations et RDV du lundi au vendredi de 9h à 12h30 ainsi que les mardi et jeudi de 13h30 à 17h

1^{er} niveau d'informations :

CAF, CPAM, MSA, Carsat, DGFIP, Ants,

La Poste, ministère de la Justice, Pôle Emploi

☎ 02 23 42 42 13

☎ franceservices-staubin@liffre-cormier.fr

☎ www.france-services.gouv.fr

Micro-crèche

5 rue des Écoles - St-Jean

Anastasia Boric

☎ microcreche@rivesducouesnon.fr

Mission locale

5 rue des Écoles - St-Jean

Permanences le 1^{er} lundi du mois à la micro-crèche

☎ 02 30 27 01 60

☎ 07 74 58 64 25

MSA - Délégues locales

Magalie Vallée Martel

☎ 06 32 15 45 90

Gabrielle Érad

☎ 02 99 97 64 29

PAE (Point accueil emploi)

5, rue des Écoles - St-Jean

Pierrette Leduc

Permanences le mardi de 9h à 12h30 et l'après-midi sur RDV

☎ 02 99 98 59 43

☎ pae@fougeres-agglo.bzh

Pharmaciens

☎ Composer le 3237

PMI

5 rue des Écoles - St-Jean

Permanences le jeudi sur RDV

☎ 02 22 93 65 40

POLICE

Appeler le 17

POMPIERS

Appeler le 18 OU le 112

(à partir d'un portable)

RPE (Relais petite enfance)

5, rue des Écoles - St-Jean

Élise Trohel

Permanences téléphoniques le mardi de 15h à 18h

Permanences sur RDV le jeudi de 13h30 à 19h

☎ 06 43 47 74 63

☎ rpe@rivesducouesnon.fr

SAMU 35

Appeler le 15

Service de gestion comptable (SGC)

1, rue Bad Munstereifel 35300

Fougères

Accueil physique sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8h45 à 12h ;

sur rendez-vous les lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 16h

Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 au ☎ 02 99 17 25 00

☎ sgc.fougeres@dgfip.finances.gouv.fr

Service des impôts des particuliers (SIP)

Centre des finances publiques

1, rue Bad-Munstereifel 35300

Fougères

Du lundi au vendredi de 08h45 à 12h00 sans rendez-vous

☎ 0 809 401 401

☎ www.impots.gouv.fr/accueil

STGS

22, rue des Grèves 50307 Avranches cedex

Service astreinte 7/7 jours

24/24 heures

Accueil clientèle du lundi au vendredi de 8h à 18h

☎ 09 69 32 69 33

☎ www.stgs.fr

☎ eau@stgs.fr

SMICTOM

Allée Eugène Freyssinet

ZA de l'Aumallerie 35133 Javené

☎ 02 99 94 34 58

☎ www.smictom-fougeres.fr

Déchèterie de Javené

Allée Eugène Freyssinet

• *Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 28 février)*

Les lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h

(fermeture le mardi) ;

Vendredi de 8h30 à 12h

et de 14h à 18h ;

Samedi de 8h30 à 12h

et de 13h à 18h.

• *Horaires d'été (du 1^{er} mars au 30 octobre)*

Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h ;

Vendredi de 8h30 à 12h

et de 14h à 18h ;

Samedi de 8h30 à 12h

et de 13h à 18h.

Déchèterie de St-Aubin-du-Cormier

ZA de la Mottais

95 rue de Cornouaille

Ouverture toute l'année les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi

de 9h à 12h et de 14h à 18h ;

(fermeture le mardi).

RAPPEL :

L'accès aux déchèteries s'effectue au moyen d'une carte remise aux particuliers et aux professionnels sur simple demande. Pour faire une demande de carte :

☎ <https://smictom-fougeres.fr/vos-demarches-en-ligne/demande-de-carte-decheterie/>



MAIRIES ANNEXES DE :

SAINT-JEAN-SUR-COUESNON
02 99 39 12 57

SAINT-GEORGES-DE-CHESNÉ
02 99 97 61 85

SAINT-MARC-SUR-COUESNON
02 99 39 12 54

VENDEL
02 99 97 62 39



MAIRIE DE RIVES-DU-COUESNON

4, rue Nationale
Saint-Jean-sur-Couesnon
35140 Rives-du-Couesnon



mairie@rivesducouesnon.fr



rivesducouesnon.fr



[mairie rivesducouesnon](https://www.facebook.com/mairie.rivesducouesnon)



<https://www.panneaupocket.com/>

